

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

ProQuest Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

ALAIN LIPIETZ

Vers l'espérance écologique : Qu'en est-il de l'État ?

**par
Antoine Pierre Moïse**

**Thèse déposée à l'École des études supérieures et
de la recherche en vue de l'obtention
de la maîtrise ès art en science politique**

Directrice : Mme Claire Turenne-Sjolander

Université d'Ottawa



**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

**395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

**395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-72782-3

Canada

**RÉSUMÉ DE LA THÈSE SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA DÉMARCHE
VERS L'ÉCOLOGIE POLITIQUE DE ALAIN LIPIETZ**

L'itinéraire intellectuel de Lipietz est fondé sur une préoccupation constante pour les rapports sociaux, comme maoïste, puis comme régulationniste et par la suite comme écologiste. Mais cette préoccupation s'organise autour d'une certaine forme de contestation. Dans sa phase maoïste il a participé aux contestations de 1968 en France. Par la suite, il a contesté la dependencia dans son ouvrage *Mirages et miracles* en démontrant que l'ordre international se justifiait davantage par les stratégies de substitutions que par une dépendance quelconque des pays en développement entretenue par les pays riches à leur seul profit. Enfin, il conteste le productivisme inhérent au fordisme en proposant dans *Vert espérance* un nouveau concept d'internationalisme modeste devant régir le rapport triangulaire entre l'humain, son environnement et son activité sur la nature. On notera que l'État est absent de ce rapport triangulaire.

Dans ses travaux sur la régulation fordiste il se préoccupe des rapports sociaux qui se tissent dans l'entreprise et qui sont cautionnés par le pouvoir législatif et réglementaire de l'État. Le rapport salarial, et son corollaire la consommation de masse, vont permettre la régulation d'un régime d'accumulation intensif dans les pays développés d'Europe, d'Amérique du Nord et du Japon sur une période de trente ans environ. Lipietz ne traite pas en profondeur du rôle joué par l'État dans la régulation de ce régime. Mais faut-il en être surpris, puisque qu'il se déclare "fils rebelles d'Althusser", rebelle de la philosophie structuraliste althussérienne, mais s'inscrivant par contre dans sa lignée du marxisme appliqué à la reproduction des formes sociales. La structure étatique n'est pas l'objet central de ses préoccupations régulationnistes.

Le fordisme entre en crise au cours des années soixante-dix et Lipietz y voit l'occasion de mettre en oeuvre un modèle de développement écologique, anti-productiviste. Si les régimes se stabilisent pas tâtonnements, comment un régime écologique préalablement défini pourrait alors se stabiliser avec succès ? Surtout si l'État est perçu comme provisoire voire "borné et dangereux" dans la prise en charge des questions écologiques. Les ambiguïtés de Lipietz sur l'État constituent le fil conducteur de ce travail.

*À mes parents qui m'ont enseigné la persévérance et
À mes enfants... puissent-ils être meilleurs que moi !*

TABLE DES MATIÈRES

	pages
① Comprendre le sujet...	1
② ...Pour comprendre la problématique générale	5
③ Comprendre l'organisation de ce travail	10
④ Méthodologie et apport théorique	18
ÉTAPE 1 : LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE	21
1.1 L'école parisienne de la régulation	23
1.2 Fondations marxistes de l'école parisienne de la régulation	31
1.3 La crise	36
1.4 Modèle de développement fordiste	39
1.5 Régulation et État	44
1.6 La stratégie de substitution d'exportations	52
ÉTAPE 2 : LA RÉGULATION ÉCOLOGIQUE	60
2.1 L'alternative écologique	64
2.2 Un modèle de développement soutenable	76
2.2.1 La variabilité maximale	76
2.2.2 L'auto-exigence	79
2.2.3 L'universalisme minimal	82
2.2.4 Les rapports sociaux liés à l'écotaxe	87
2.2.5 Une autre façon de travailler : l'implication négociée	92
ÉTAPE 3 : DU FORDISME À L'ÉCOLOGIE POLITIQUE : L'ÉTAT DES LIEUX	98
3.1 L'État dans la régulation parisienne	99
3.2 L'État dans l'écologie politique	105
CONCLUSION	114
BIBLIOGRAPHIE	129

① Comprendre le sujet...

Polytechnicien des ponts et chaussées, Lipietz est entré au cours des années 70 comme chercheur au Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), où il a fondé avec d'autres collègues l'école de la régulation. Lorsqu'en 1984 fut créé le parti Vert en France, il refusa d'y entrer, parce qu'il ne croyait pas que les formes d'organisation en parti politique puissent changer quoi que ce soit. Il s'y résolut en 1988, soit un an avant la chute du mur de Berlin, "car, disait-il, si l'on croit qu'il faut faire une politique écologiste, alors, en France, il faut entrer dans un parti, c'est ainsi qu'y fonctionne la vie politique"¹. Il apportait à ce parti son expérience de théoricien de l'économie politique et il lui donna la crédibilité économique qui lui faisait défaut. Assez rapidement, il devint leur porte-parole et, par la suite, membre du Parlement européen. Il a écrit de nombreux ouvrages et articles combinant les thèmes écologiques aux analyses régulationnistes, notamment son livre "Vert Espérance"² publié en 1993, duquel nous tirons l'essentiel de ses propositions écologiques.

¹ Alain Lipietz, «Paradigmes et pratiques de l'écologie politique»
<http://www.globenet.org/transversales/42/lipietz.html>

² Alain Lipietz, *Vert espérance: l'avenir de l'écologie politique*, La Découverte, Paris, 1993.

Deux systèmes de pensée, parfois contradictoires, se combinent dans la démarche intellectuelle d'Alain Lipietz : l'écologie politique qui se préoccupe du sens et de la valeur des choses de la vie, et la régulation économique qui mesure les relations entre facteurs économiques et les ratios. Quand l'écologie s'intéresse à la façon dont vivent les gens, à ce qui fonde une communauté (identité et souveraineté) et à ses pratiques (envers l'environnement), l'économie politique, parce qu'elle a pour objet d'étudier les faits relatifs à la production, à la consommation, à l'échange et à la distribution des biens et services, met l'accent en bout de ligne sur les antagonismes sociaux entre les groupes au sein des communautés, à qui décide quoi (les acteurs), qui fait quoi, qui en tire profit.

Lorsqu'il publia son ouvrage "Mirages et miracles" ³ en 1985, ouvrage qui contribua grandement à sa renommée, Lipietz était alors économiste et n'avait pas d'autres objectifs, disait-il, que de "comprendre pour pouvoir expliquer"⁴. Il adhéra donc au parti Les Verts et publia un ouvrage écologique "Vert espérance" pour

³ Alain Lipietz, *Mirages et miracles : Problèmes d'industrialisation dans le tiers monde*, La Découverte, Paris, 1985.

⁴ Francine Compte, «Comprendre dit-il», 1er avril 2001
<http://www.mediaport.net/HumainsAssociés/No8/HA.No8.Compte.html>

expliquer le sens de sa démarche et préciser le contenu de ses principes écologiques. Depuis son engagement politique qui a coïncidé avec la fin de la guerre froide, tous ses ouvrages confirment ses préoccupations dorénavant écologiques. Mais sa conception de l'écologie reste fortement imprégnée du principal résultat du fordisme : le rapport salarial et son corollaire la consommation de masse.

Il élabore un modèle de développement écologique et soutenable, parce que différent du modèle fordiste entré en crise. Ce modèle se veut anti-productiviste, adapté aux conditions environnementales d'un espace territorial qui ne serait plus l'État, mais qui serait adopté démocratiquement par les populations locales. Pour cela, il faudrait donc que l'État, les populations locales et les producteurs de biens s'accordent sur un nouveau compromis social supposé plus solidaire⁵.

Ce nouveau compromis, qui établirait un développement réellement soutenable et non productiviste, devrait prendre en compte un ensemble de principes écologiques définis sous le concept

⁵ Lipietz conçoit une solidarité tridirectionnelle : *intra-générationnelle*, *inter-générationnelle* et envers la nature.

d'internationalisme modeste et qui suppose la création de communautés autour d'intérêts écologiques locaux (les écosystèmes). On peut se demander qu'est-ce qui pourrait pousser les États jaloux de leur souveraineté à se dissoudre au profit d'entités formées autour des écosystèmes ? Pour l'écologie, qu'est-ce qui serait plus avantageux que les rapports salariaux existant ? En attendant, le concept d'internationalisme formalise la nécessité de rendre compatibles la croissance économique et la préservation du milieu naturel. Lipietz suggère que le mode de développement écologique pourrait servir à créer la prospérité économique avec un usage modéré de la nature.

Et donc, quelle approche théorique guide et oriente la définition et la mise en oeuvre d'un modèle de développement écologique chez Lipietz ? Afin de répondre à cette question il serait nécessaire de comprendre son itinéraire intellectuel et donc les principaux repères de sa pensée.

② ...Pour comprendre la problématique générale

Les membres de l'école de la régulation de Paris ⁶ ont en commun une certaine conception marxisante de l'économie politique⁷. En ce sens que leur analyse du fordisme prend comme repères le rôle de l'État, la lutte des classes par l'analyse du rapport salarial et des rapports sociaux en général, et les modes de production capitaliste. La parenté aux idées de gauche, essentiellement althussériennes et gramsciennes, conduit cette école à la critique de l'organisation du travail fordiste reposant sur une dépossession des travailleurs ⁸. La parenté se manifeste aussi par une certaine préoccupation de la centralité de l'État-nation et de ses structures dans la reproduction de l'économie capitaliste ⁹.

Les analyses économiques de Lipietz se placent sous l'angle de la stabilité des rapports sociaux au sein des entités comme par exemple les entreprises fordistes (taylorisme mécanisé), au sein

⁶ Bob Jessop dénombre sept écoles de la régulation dans «Régulation theories in retrospect and prospect», *Economy and society*, Vol. 19, No2, mai 1990, p. 155.

⁷ Alain Lipietz, «De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique», 4 janvier 2001, http://perso.club-internet.fr/lipietz/MET/MET_Approche.htm

⁸ C'est une critique du taylorisme qui, en pratique, dépossède le travailleur de sa capacité à concevoir, fabriquer et céder son produit, comme pouvaient le faire les artisans avant la révolution industrielle.

⁹ Alain Lipietz, «De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique»

des États (compromis salarial ¹⁰) et entre les États (les stratégies de substitutions). Par la suite, en se détournant de ses travaux sur la régulation fordiste pour se consacrer davantage à l'écologie politique¹¹, Alain Lipietz opère un transfert de ses trois repères du fordisme vers l'écologie. Ainsi les *rapports sociaux*, le *rôle de l'État* et le *produit de l'activité des humains* demeurent les composantes essentielles de sa réflexion sur l'avenir de l'écologie politique et sa stabilité, comme ce fut le cas pour le fordisme.

1) Le rôle de l'État

Dans le fordisme l'État jouait un rôle à la fois politique et économique en garantissant la reproduction du compromis salarial par des mesures législatives et réglementaires. Par contre en accord avec certains courants écologiques Lipietz perçoit la structure étatique comme une lourdeur dans le processus de mise en oeuvre du régime écologique (développement soutenable). Mais il reconnaît que les structures étatiques sont nécessaires pour la

¹⁰ C'est non seulement le salaire versé aux travailleurs pour renouveler la force de travail, mais aussi les programmes sécurité sociale adoptés par l'État-providence.

¹¹ Lipietz reconnaît explicitement sa contribution régulationniste à l'écologie : "En tant que chercheur, j'essaie, soit en reprenant mes travaux sur l'espace ou sur la rente, soit en développant de nouveaux concepts, d'avoir une approche régulationniste sur le futur de l'espace, sur le rapport entre l'activité sociale et l'environnement etc", «De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique», http://perso.club-internet.fr/lipietz/MET/MET_Approche.htm 4 janvier 2001

mise en application d'une taxe écologique (écotaxe). En quelque sorte, il hésite entre l'importance de l'État dans la régulation du régime fordiste et la méfiance des Verts envers l'État.

2) *Les rapports sociaux*

Le principal rapport social sur lequel l'École de la régulation de Paris s'est longuement penché c'est le rapport salarial (qui supporte la production et la consommation). Le fordisme a bâti son compromis social sur le paiement aux travailleurs d'un salaire suffisamment élevé pour leur permettre d'acquérir les biens qu'ils ont produits et pour leur permettre de planifier leur retraite entre autres. En contrepartie, les travailleurs devaient laisser aux dirigeants d'entreprise la tâche de création et d'organisation du processus de production, du moins dans les pays hors Japon et Allemagne. Car dans ces deux pays les travailleurs avaient acquis plus de latitudes dans les processus de création et de production. Cette plus grande participation aux processus est généralement connue sous le concept *d'implication négociée*¹². Lipietz trouve ce concept si intéressant qu'il en fait

¹² Cette implication est un nouveau compromis social par lequel les salariés donnent plus de leur intelligence, échantent un travail plus riche, plus imaginatif, plus qualifié, contre plus de reconnaissance de la part de l'employeur.

le fondement d'une "autre façon de travailler" écologique ¹³

3) Les normes de consommation

C'est le résultat du rapport salarial. Sans la consommation, le modèle de développement fordiste aurait-il permis d'accumuler de la richesse ? Nous pouvons en douter, car le fordisme a germé de la nécessité de trouver de nouveaux débouchés à la productivité sans cesse grandissante aux États-unis et dans certains pays d'Europe. Étant donné que le rapport salarial demeure toujours, en condamnant la "surconsommation de la nature", l'écologie politique s'attaque en fait au productivisme, dont il souhaite la transformation du rapport salarial. Cependant les habitudes de consommation du modèle fordiste ont dorénavant été adoptées par la plupart des pays, ce qui rend problématique leur transformation. De plus, la population mondiale semble croître sans cesse, et il faut trouver de quoi satisfaire les besoins fondamentaux suscités par cette croissance. Les besoins de consommer la nature croissent proportionnellement à la croissance de la population mondiale.

¹³ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 51.

Il se dégage une analogie entre le capitalisme qui se renouvelle par le rapport salarial, et le productivisme qui se nourrit de la consommation de masse. De la même manière que le rapport salarial a contribué à la crise du régime fordiste d'accumulation, Lipietz considère que la surconsommation de la nature va faire entrer le développement durable (régime écologique) en crise et qu'il faut inventer de nouveaux rapports humains-nature pour justement éviter cette surconsommation.

Ainsi, en réponse à notre problématique, on peut avancer l'hypothèse selon laquelle: *l'approche conceptuelle de la régulation sert à la fois de cadre d'analyse du régime d'accumulation fordiste et à l'élaboration d'une théorie écologique autour de l'internationalisme modeste. Lipietz se base sur le constat selon lequel le rapport salarial n'a pas évité au fordisme d'entrer en crise, alors la surconsommation de la nature va entraîner le productivisme dans une crise écologique. Ce parallèle entre le fordisme et l'écologie politique l'expose à certaines ambiguïtés sur le rôle de l'État.*

Ses analyses économique et écologique sont placées sous l'angle de la stabilité des rapports sociaux. Cependant l'écologie politique a ses exigences qui ne sont pas forcément compatibles avec celles du régime fordiste d'accumulation.

③ Comprendre l'organisation de ce travail

La principale préoccupation dans ce travail c'est d'analyser le contenu des écrits disponibles de Alain Lipietz pour comprendre l'analogie du schéma conceptuel entre la régulation fordiste et l'écologie politique, essentiellement les rapports sociaux, et pour ensuite relever ses ambiguïtés quant au rôle de l'État.

Pour comprendre cette analogie de conceptualisation et l'ambiguïté qui en découle, nous présentons un premier chapitre décrivant les principes spécifiques à l'école parisienne de la régulation et le modèle de développement fordiste tel que le conçoit Lipietz, ainsi que le lien de cette école avec le marxisme. Nous n'exposerons pas ici les débats entre les différents courants¹⁴ de la régulation concernant la nature de la régulation économique dans les pays occidentaux. Mais pour bien suivre la suite de ce travail nous allons procéder à la clarification des différents concepts régulationnistes. L'école de la régulation de Paris a analysé à posteriori le régime fordiste d'accumulation de richesse

¹⁴ Les sept courants que dénombre Bob Jessop sont : l'école de Grenoble, celle de Paris, celle du parti communiste français, l'école d'Amsterdam, l'école d'Allemagne de l'ouest, l'approche nordique et le courant Nord-américain. (Bob Jessop dénombre sept écoles de la régulation dans «Régulation theories in retrospect and prospect»)

aux États-unis, de la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à la fin des années soixante-dix ainsi que sa crise.

Il ressort essentiellement de leurs travaux que la concurrence pour l'accès aux richesses nationales a permis l'émergence d'une idée stabilisatrice, celle du rapport salarial. Henry Ford, le constructeur d'automobile américain, a eu l'idée de vendre les voitures qu'il faisait construire, aux travailleurs de son usine et à l'ensemble des ouvriers américains. Il a dû pour cela payer de meilleurs salaires et pour maintenir une bonne productivité, exiger des ouvriers qu'ils n'interviennent pas dans la conception et l'organisation scientifique (et mécanisée) du travail. Cette exigence connue sous le nom de taylorisme ¹⁵ facilita une meilleure productivité. Schématiquement le fordisme c'est la combinaison du taylorisme mécanisé avec le paiement d'un salaire suffisamment élevé pour augmenter le niveau de consommation des travailleurs.

¹⁵ Le Taylorisme est un système d'organisation du travail mis au point par l'ingénieur américain Frédéric Winslow Taylor (1856-1915). Cette méthode repose sur l'organisation scientifique du travail (OST) dont l'objectif premier est d'accroître la productivité dans les usines. Pour Taylor, une double division du travail est nécessaire : tout d'abord une séparation entre la conception et l'exécution (la direction se charge de tous les éléments de la connaissance et les ouvriers se contentent d'appliquer ses consignes), et dans un deuxième temps une parcellisation des activités et la spécialisation des ouvriers attachés à leur poste fixe et à une opération élémentaire. Taylor ne le concevait que dans un contexte très particulier, celui des Etats-Unis du début du siècle, pays dans lequel la main d'oeuvre est alors très peu qualifiée(car issue de la deuxième grande vague d'immigration qu'a connue le pays).
http://www.studio-internet.com/ford_et_taylor/portraitdefwtaylor/

Henry Ford a réduit ses profits en payant de meilleurs salaires, en contrepartie les travailleurs ont accepté, entre autres, ses conditions de travail. Toutefois, ce compromis fordiste ne pouvait durer sans l'adoption par l'État d'un ensemble de législation sociale et financière. Il s'agit bien d'un compromis tripartite entre le capital, les travailleurs et l'État. Toutes les parties y trouvaient leur compte : les entreprises s'enrichissaient en produisant et en vendant davantage, les travailleurs étaient mieux payés et ils avaient appris à s'organiser pour mieux défendre leurs droits et les États percevaient des impôts, finançaient des infrastructures d'intérêt commun (hôpitaux, écoles, routes etc.) et venaient en aide aux plus démunis par des programmes sociaux. Cette période de prospérité a été perçue et décrite comme un régime d'accumulation intensif de richesse.

Pour Lipietz le régime d'accumulation fordiste ¹⁶ décrit la stabilisation sur une assez longue période entre la consommation et l'épargne de la production nationale. Ce qui implique une certaine correspondance entre la transformation de la manière de produire (taylorisme) et le renouvellement du travail (salaire,

¹⁶ Alain Lipietz, «Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le Tiers Monde», 4 janvier 2001, [Http://perso.club-internet/lipietz/Miracles/LIV_MiragesFrChap1.htm](http://perso.club-internet/lipietz/Miracles/LIV_MiragesFrChap1.htm)

emploi). Si un schéma de reproduction est cohérent et stable, le régime d'accumulation se met en place. C'est sa cohérence qui a permis au fordisme de prospérer et de se répandre dans les pays disposant d'une infrastructure industrielle. En somme, le régime d'accumulation fordiste traduit un système cohérent ¹⁷, où la production est consommée par des travailleurs qui gagnent des revenus équivalents aux implications qu'ils se sont négociées.

La cohérence d'un système indique la régulation des rapports sociaux qui le caractérisent. Comme l'affirme Lipietz : *"au lieu de noter la permanence des structures et d'évaluer leur effet sur le comportement des agents, on s'interroge sur cette stabilité même"* ¹⁸. Il y a donc la structure ou régime d'accumulation et il y a son mécanisme de fonctionnement appelé "régulation".

La régulation englobe aussi les comportements sociaux découlant des conventions et des lois, comme par exemple les conventions syndicales, la loi sur la sécurité du revenu et les

¹⁷ Le régime d'accumulation fordiste des années 1945 à 1975 repose sur trois piliers : une production de masse, une consommation de masse et un compromis social négocié entre travailleurs et employeurs et garanti par un État-providence.

¹⁸ Alain Lipietz, «De la régulation des espaces aux espaces de régulation», http://perso.club-internet.fr/lipietz/REG/REG_1995F_espace.html

normes du travail etc. Et donc les rapports entre le capital et les travailleurs ne peuvent se stabiliser qu'avec l'appui politique de l'État, sinon ces rapports se "consument dans une lutte sans fin"¹⁹. C'est le mode de régulation qui atténue les désordres dans un régime d'accumulation. La régulation diminue les tensions sociales, mais elle ne les élimine pas complètement. C'est une situation qui peut mener à la crise. Toujours dans le premier chapitre, nous verrons les formes que peut prendre cette crise. Cependant pour Lipietz cette crise présente l'opportunité d'abandonner le productivisme fordiste pour mettre en place l'internationalisme modeste soutenu par une refonte fiscale ainsi qu'une nouvelle façon de travailler. Le résultat en sera un régime d'accumulation écologique et donc soutenable.

Dans le second chapitre ²⁰ nous tentons au départ de situer Lipietz par rapport aux principaux courants de l'écologie et de clarifier ses positions puis nous analysons la principale stratégie

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Pour éviter une certaine redondance, nous réservons au développement du second chapitre la définition des trois principes de l'internationalisme modeste. Cependant, même si la présentation des chapitres, ici dans l'introduction, est assez brève, cela ne devrait pas constituer une indication de leur importance pour ce travail. De plus, vu le caractère récent des principes de l'internationalisme modeste dans ses écrits, on peut présumer que Lipietz n'a pas encore fini de les explorer. Il y aurait donc plus à dire d'une approche régulationniste proposée par toute une école, que d'une récente proposition à bâtir une action écologique. Ce qui n'empêche toutefois pas de relever des ambiguïtés si elles existent.

de Lipietz pour réunir un nouveau compromis social : *l'internationalisme modeste*, promouvant des principes de variabilité maximale, d'universalisme minimal et d'auto-exigence²¹. Et enfin nous discuterons de l'écotaxe et de l'implication négociée par les salariés.

L'écotaxe procède de l'impossibilité pour l'humain de ne pas exploiter la nature à son profit, puisqu'il faut bien entendu combler les besoins humains. Et s'il faut exploiter la nature, il convient de le faire de façon responsable en ayant à l'esprit les intérêts des autres espèces et des générations futures. Mais puisque l'humain n'est pas absolument raisonnable, alors il faut l'obliger à adopter des pratiques viables écologiquement. D'où la proposition d'instaurer une écotaxe qui ne sert pas à réparer les dommages faits à la nature, mais bien à inciter à des comportements responsables. C'est cette notion de responsabilité qui relie l'écotaxe aux principes de l'internationalisme modeste.

²¹ Nous avons négligé de discuter les valeurs d'autonomie, de solidarité et de responsabilité qui fondent ces principes parce que leur contribution à la compréhension des ambiguïtés sur le rôle de l'État ne nous apparaît pas évidente.

C'est également cette notion de responsabilité que Lipietz met en avant en adoptant l'implication négociée comme une nouvelle façon de travailler écologique ²². Car contrairement au fordisme où le travailleur n'avait aucun droit de regard sur le processus de production, l'écologie politique devra impliquer les travailleurs "dans le *comment produire*, (qui) débouche donc sur la préoccupation pour le *quoi produire*" ²³. Bref, une plus grande responsabilisation.

Tout un chapitre, le troisième, sera consacré à l'État dans la pensée écologique de Lipietz. En l'absence de documents exclusivement consacrés par Lipietz au rôle de l'État dans la régulation ou/et dans l'écologie politique, nous avons collecté les passages dans lesquels il y fait explicitement référence, pour tenter de prouver les ambiguïtés que nous avons relevées par ailleurs. On peut comprendre que la structure étatique soit quelque peu négligée par Lipietz, étant donné qu'il se préoccupe surtout des rapports qui permettent la stabilité des structures : "(on) ne pense pas qu'il va de soi qu'une structure ait pour vocation de persévérer dans son être, s'il n'y a pas des modes de régulation

²² Voir Lipietz, *Vert espérance*, p. 51

²³ Alain, Lipietz, «Après fordisme et démocratie», *Les temps modernes*, mars 90, no 524, <http://perso.club-internet.fr/lipietz/>, 12 février 2002.

qui lui permettent de le faire" ²⁴. Lipietz le régulationniste se préoccupe donc surtout de ce qui permet la stabilité de la structure étatique, c'est-à-dire les rapports sociaux, et pas de la structure elle-même. Cependant, il transparaît de ses écrits une centralité de l'État²⁵ qui mériterait de sa part une analyse servant à lever certaines ambiguïtés.

Après avoir présenté l'école parisienne de la régulation et fourni la contribution de Lipietz au sein de cette école dans le premier chapitre, et après avoir mesuré dans le second chapitre ce qui caractérise l'écologie politique de Lipietz par rapport aux différents courants écologiques, nous tentons dans le troisième chapitre de démontrer que les références à l'État chez Lipietz permettent de relever certaines ambiguïtés, notamment sur le rôle législatif (donc fiscal) et réglementaire de l'État. C'est essentiellement et en dernier ressort ce rôle qui permet à la structure étatique de se stabiliser.

²⁴ Alain Lipietz, «De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique»

²⁵ Cette centralité serait liée au marxisme

L'appareil étatique a structuré et cautionné le régime d'accumulation fordiste, mais notre auteur a manifesté dans ses écrits une certaine ambiguïté quant au rôle écologique futur de l'État. Sa disparition est souhaitée par les écologistes, mais en attendant, n'est-il pas plus judicieux de faire jouer à l'État un rôle au moins égal à celui qu'il a joué dans le régime fordiste : légiférer et créer des structures appuyant la régulation du régime écologique ?

④ **Méthodologie et apport théorique**

Pour Lipietz le fordisme ²⁶ et l'écologie politique ont pour objet de réguler sur une longue période une structure d'accumulation de richesse. Il se préoccupe de la cohérence des rapports sociaux au sein des deux régimes. Pour arriver à ce résultat, nous avons analysé les livres qu'il a publié, les textes disponibles sur son site internet, ainsi que certains articles de revue périodique. Nous avons donc choisi d'en faire une analyse de contenu manifeste et qualitative pour déterminer le fil conducteur

²⁶ Pour Lipietz et certains de ses collègues du CEPREMAP (Aglietta, Boyer, Mistral), c'est le rapport salarial qui a régulé le fordisme.

entre ses périodes économique et écologique. Nous avons tenté de mesurer en quoi les principaux fondements de la régulation fordiste se manifestaient dans ses projets écologiques et ce qui en découlait d'intéressant pour notre champ d'étude. Son ambiguïté quant au rôle de l'État nous est apparue suffisamment importante pour orienter notre recherche.

La subjectivité est la principale limite à une recherche par analyse de contenu. Aurait-il été pertinent de présenter dans ce travail toutes les contributions des différents membres de l'école parisienne de la régulation pour mieux ressortir ce qui distingue Lipietz au sein de cette école ? Cette question vaut également pour les courants écologiques. Nous avons plutôt choisi de laisser de côté les études de la régulation sur la monnaie avec ses incidences inflationnistes et dont Lipietz s'est peu occupé, et les études sur la régulation des régimes internationaux et cela pour deux raisons principalement. La première c'est que la régulation internationale génère ses propres rapports différents de ceux que les nationaux entretiennent entre eux. Ce qui nous conduit à la seconde raison qui tient au fait que Lipietz désavoue les théories de

l'impérialisme ou de la dependencia qu'il qualifie de "fable"²⁷. Et il ramène aussitôt ses préoccupations au niveau national puisque dit-il : *"le développement du capitalisme dans chaque pays est d'abord et avant tout le résultat de luttes de classes internes, résultant en ébauches de régimes d'accumulation consolidés par des formes de régulation adossées à l'État local"* ²⁸. Et que donc il faut étudier pour elle-même chaque formation sociale nationale et y repérer la succession de ses régimes d'accumulation, de ses modes de régulation pour comprendre leur essor et leur crise *"dans lesquels les rapports externes peuvent avoir un plus ou moins grand rôle"* ²⁹.

L'autre objectif de notre recherche est de proposer des éléments de réflexion sur le fonctionnement général des sociétés industrielles avancées, ainsi que sur les moyens à mettre en pratique pour aller vers un nouveau modèle de développement, l'écologie politique.

²⁷ Alain Lipietz, «Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le Tiers Monde», 4 janvier 2001, [Http://perso.club-internet/lipietz/Miracles/LIV_MiragesFrChap1.htm](http://perso.club-internet/lipietz/Miracles/LIV_MiragesFrChap1.htm)

²⁸ *Ibid*

²⁹ *Ibid*

ÉTAPE 1 : LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE

L'approche de la régulation a été développée par une équipe de chercheurs de l'École de la régulation, une subdivision de la branche économique du Centre national de Recherche scientifique (CNRS) à Paris. Alain Lipietz en était membre, et c'est pourquoi il est important de souligner les fondements de leur travaux et d'en préciser les concepts essentiels. Toutefois, cette discussion sur la régulation a pour objet principal de poser les balises conceptuelles permettant de comprendre la démarche écologique de Lipietz. Elle ne doit pas être vue comme tentative de cerner le sens profond de l'approche de la régulation en tant que telle.

De plus cette approche parisienne de la régulation a été développée durant les années soixante-dix, c'est-à-dire au moment où le fordisme est entré en crise aux États-unis. La crise du régime fordiste ³⁰ dans les démocraties occidentales constitue pour Lipietz une opportunité de passer à un régime d'accumulation plus

³⁰ Parallèlement à la crise du régime fordiste (économique) Lipietz perçoit aussi une "crise d'abondance", crise écologique d'un nouveau type héritée des "miracles économiques de l'après-guerre". «Ouvrer pour la viabilité écologique mondiale : vers une Nouvelle grande transformation», http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_OcdeEcolo.html, 4 janvier 2001

écologique ³¹ élaboré autour des principes de l'internationalisme modeste³².

Nous consacrons la première section à la discussion de certaines thèses de l'école parisienne de la régulation et de ce qui particularise Lipietz au sein de cette école. Ensuite, nous examinerons l'approche fordiste de la régulation dans sa dimension américaine³³. Et enfin nous verrons la tentative du fordisme de résorber sa crise en mettant en oeuvre la stratégie d'exportation. Cette démarche nous permettra de mieux comprendre l'importance des rapports sociaux dans la perspective régulationniste de Lipietz. Et donc on comprendra que son intérêt pour la structure étatique en tant que telle est subordonnée à son intérêt pour la stabilisation des rapports qui s'y tissent. La structure est un résultat et la régulation est un processus. L'État est à la fois structure et partie prenante au processus de régulation, d'où la nécessité de clarifier son rôle, à défaut de quoi subsisteront

³¹ Lipietz fait le lien entre la crise du fordisme et l'écologie dans *Choisir l'audace : une alternative pour le XX^e siècle*, La Découverte, Paris, 1989, p. 17-58.

³² Le concept d'internationalisme modeste est développé par Lipietz dans *Vert espérance : l'avenir de l'écologie politique*.

³³ Le fordisme originel est américain. Ce modèle de développement s'est répandu après la seconde guerre mondiale en Europe et au Japon. Voir *Mirages et miracles. Problèmes d'industrialisation dans le tiers monde*, La Découverte, Paris, 1985, p.59.

certaines ambiguïtés dont nous ferons cas au troisième chapitre.

1.1 L'école parisienne de la régulation

Pour les théoriciens parisiens de la régulation, Aglietta en particulier ³⁴, on ne peut pas valablement définir les phénomènes sociaux comme découlant des choix faits par des acteurs autonomes et parfaitement rationnels. Ils démontrent comment les salaires et les relations marchandes guident les choix et les comportements individuels. Lipietz part du point de vue matérialiste selon lequel la société, particulièrement la production et l'échange pour combler les besoins, façonnent les motivations des individus. Ces besoins évoluent dans un contexte de lutte entre groupes sociaux pour l'acquisition des ressources, somme toute assez limitées, léguées par les générations précédentes ³⁵. Lipietz fait des luttes sociales la préoccupation centrale de ses travaux (les femmes, les 35 heures de travail, les mouvements sociaux et écologistes, le tiers monde).

³⁴ Alfredo C. Robles Jr, *French Theories of Regulation and Conceptions of the International Division of Labor*, London, Macmillan, N.Y. St Martin's Press, 1994, p. 68.

³⁵ Alain Lipietz, «Reflections on a Tale : The Marxist Foundations of the Concepts of Regulations and Accumulation», *Studies in Political Economy*, 26, 1978, pp. 12-14.

Les structures sociales ³⁶ les plus importantes pour les régulationnistes sont celles qui permettent la croissance du capital productif ³⁷. Les formes structurelles évoluent avec les changements dans les modes de production ³⁸. C'est précisément cette capacité d'évolution ou de transformation qui permet la cohésion sociale. L'approche de la régulation décrit une économie orientée non pas vers un "équilibre général", mais plutôt vers des phases d'expansion et de fluctuations cycliques modérées, suivies par des phases de stagnation et d'instabilité ³⁹.

L'accumulation de capital n'est pas un processus homogène et allant de soi, mais elle est traversée de crises de surproduction, de sous-emploi et de conflits sociaux. Et donc l'objet des théories régulationnistes c'est de s'intéresser aux régimes d'accumulation stabilisés sur une longue période et à leurs systèmes de

³⁶ Les formes structurelles sont définies par Alfredo Robles comme : "des relations sociales complexes organisées en institutions et qui sont produites historiquement par la lutte des classes." *French theories*, p.71

³⁷ Des formes structurelles de régulation, outre l'État, on retrouve les négociations collectives (dont les salaires), les liens corporatifs, le système monétaire. Ces structures sont garanties par l'État qui les "pré-existe".

³⁸ La mécanisation a permis aux travailleurs de produire davantage et donc de réclamer de meilleurs salaires et conditions de travail.

³⁹ Voir Robert Boyer, *La théorie de la régulation : une analyse critique*, La découverte, Paris, 1986.

reproduction socio-économiques, avant de s'occuper de leur crise. Ils posent alors comme hypothèse de travail que c'est le mode de régulation qui atténue les désordres dans un régime d'accumulation. Historiquement le mode de régulation est associé au régime d'accumulation. En effet, il peut être défini comme : "tout ensemble de procédures et de comportements qui reproduisent les relations sociales fondamentales à travers une conjonction de formes institutionnelles, qui soutient un régime d'accumulation, et qui assure la compatibilité des décisions individuelles." ⁴⁰

Selon Lipietz : "le régime d'accumulation décrit la stabilisation sur une assez longue période de l'affectation du produit entre la consommation et l'accumulation, ce qui implique une certaine correspondance entre la transformation des conditions de la production et celle des conditions de la reproduction des salariés, mais aussi certaines modalités de reproduction entre le capitalisme et d'autres modes de production, dans une 'formation économique et sociale nationale', entre l'intérieur de la formation économique et sociale considérée et l'extérieur de celle-ci, etc." ⁴¹

Étudier un régime d'accumulation ⁴², c'est examiner au niveau macro-économique comment la production (la mécanisation, l'importance des différents secteurs de l'économie, la productivité

⁴⁰ Alfredo Robles, *French Theories of Regulation and Conceptions of the International Division of Labor*, p.72

⁴¹ Alain Lipietz, «Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le Tiers Monde», 4 janvier 2001, [Http://perso.club-internet/lipietz/Miracles/LIV_MiragesFrChap1.htm](http://perso.club-internet/lipietz/Miracles/LIV_MiragesFrChap1.htm)

⁴² Pour Lipietz "le régime d'accumulation désigne la dynamique d'ensemble des transformations conjointes des conditions de la production et de la consommation dans une formation sociale nationale" (*Mirages et miracles*, p. 69)

des travailleurs) et la composition du produit social (consommation personnelle, investissement, commerce etc) évoluent ensemble et se supportent entre elles. Si on considère la nature conflictuelle du développement capitaliste, la longévité d'un régime dépend du mode de régulation pour se stabiliser.

L'école parisienne distingue deux types de régimes. Le régime extensif consiste dans l'absolu à accroître la plus-value, notamment en augmentant les heures de travail et en embauchant plus de travailleurs. Par contre le régime intensif réorganise le processus de travail pour maximiser le profit. D'une part, les capitalistes se dotent de moyens de production efficaces (technologique entre autres) et de forces de travail, et d'autre part les travailleurs gagnent des salaires nécessaires pour assurer la reproduction de la force de travail. Ainsi se crée le rapport salarial.

Le concept de régulation désigne une variété de mécanismes sociaux qui atténuent les conflits au sein d'un ensemble de relations sociales, permettant à ces relations de se reproduire. Il en découle que le mode de régulation renferme des normes comportementales (comme l'acceptation de la hiérarchie en milieu

de travail), des conventions collectives syndicales, une législation sociale, et les politiques et réglementations monétaires et bancaires, tous régulés par des mécanismes particuliers qui, mis ensemble forment le mode de régulation ⁴³.

Comment tous ces éléments du mode de régulation se combinent-ils ensemble ? Un conflit se transforme (toujours temporairement) en reproduction sociale dès que des groupes en compétition acceptent des compromis sur la façon d'organiser la production et la distribution des biens sociaux. Dans leur lutte pour acquérir des avantages, les groupes se pressent les uns les autres d'accepter les limites, les règlements, les procédures, les divisions du territoire, ainsi que les droits et obligations. La mobilisation et les accords négociés, sous couvert de la sanction réglementaire de l'État, comme nous le verrons par la suite, permettent de stabiliser le régime d'accumulation. Ses contradictions temporairement calmées, l'accumulation du capital peut se poursuivre tranquillement, jusqu'à ce que de nouvelles crises obligent à faire de nouveaux ajustements ⁴⁴.

⁴³ Voir Alfredo Robles, *French Theories of Regulation and Conceptions of the International Division of Labor* chap4, p.66-90.

⁴⁴ Alfredo Robles, *French Theories of Regulation and Conceptions of the International Division of Labor* p.66-90.

Selon ce modèle d'explication sociale, Lipietz suggère que la stabilité se construit sur la création de blocs hégémoniques ⁴⁵. Autrement dit, un régime d'accumulation donne des avantages disproportionnés à certains groupes. Et on sait que l'acceptation volontaire de ses normes et de ses institutions est cruciale pour sa stabilité. Lipietz emprunte à Pierre Bourdieu la notion de *habitus* pour expliquer comment un régime entretient les attentes individuelles concernant le travail, la consommation (le salaire), les chances dans la vie et ainsi de suite; ces attentes permettent de maintenir la plupart des individus dans des rôles sociaux fonctionnels pour le régime. L'État encourage ce processus de normalisation en légitimant les compromis et coutumes qui forment le système hégémonique. Dans ce rôle d'arbitre des conflits sociaux l'État protège les droits et les avantages matériels issus de la lutte des classes, et même ceux des groupes les moins privilégiés. Ce qui permet de maintenir la relative stabilité du régime d'accumulation ⁴⁶.

⁴⁵ Lipietz se base sur les travaux de Antonio Gramsci pour qui la stabilisation d'un régime d'accumulation présuppose l'existence d'un système hégémonique. "L'hégémonie est l'aptitude d'un groupe dirigeant à présenter ses propres intérêts comme étant ceux de la communauté toute entière. Un bloc hégémonique est une alliance de fractions de classes pour conserver sa domination sur les classes populaires, non seulement par la force, mais aussi par l'idéologie." cité par Robles dans *"French Theories of Regulation and Conceptions of the International Division of Labor"*, p.87

⁴⁶ Alain Lipietz, «Ouvrier pour la viabilité écologique mondiale : vers une Nouvelle grande transformation», Conférence de l'OCDE, Francfort, 2-3 décembre 1998, <http://perso.club->

Cependant rien ne permet de garantir le maintien à long terme de tous ces efforts. Un régime d'accumulation peut éventuellement se révéler incapable de combler toutes les attentes créées. Les changements technologiques, les échanges, les ressources disponibles peuvent créer des frictions inattendues entre des parties du système hégémonique. Cela est en effet prévisible étant donné que la régulation atténue les tensions sociales, mais ne les élimine pas. Une crise peut alors s'installer puisque les systèmes de régulation se montrent incapables de résoudre les problèmes tels que l'accroissement des pertes de productivité, les déficits commerciaux et les troubles socio-politiques. Les acteurs sociaux se mettent alors en quête d'un nouveau compromis, qui soit plus apte à gérer les tensions accumulées par l'ancien régime ⁴⁷.

Les régulationnistes appliquent en général ce schéma pour expliquer les changements sociaux en matière d'économie politique dans les pays occidentaux depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Pour eux l'objet de la régulation est le système

internet.fr/lipietz/ECO/ECO_OcdeEcolo.html, 4 janvier 2001.

⁴⁷ Bob Jessop, «Regulation Theories in Retrospect and Prospect», dans *Economy and Society*, Vol. 19, No 2, mai 1990, p.153-206

économique⁴⁸. Dans "Choisir l'audace" ⁴⁹, Lipietz soutient que le régime d'accumulation fordiste a permis dans ces pays où il a été implanté une relative paix sociale et une renaissance économique au sortir de la seconde guerre mondiale. Le fordisme accole au modèle d'organisation du travail basé sur une forte mécanisation une rationalisation tayloriste avec accord de distribuer à travers la nation les fruits de la croissance économique. La première conséquence, la mécanisation, désavantage les travailleurs. Non seulement cela dévalue les expériences de production accumulées, rendant le travail moins enrichissant au plan personnel ⁵⁰, mais aussi cela rend les travailleurs plus facilement remplaçables. La seconde conséquence est la contrepartie de la première, pour compenser la perte du droit de regard sur la manière de produire, les travailleurs demandent une meilleure redistribution des profits à leur avantage (salaire). Ils espèrent une politique nationale de plein emploi et supportent la mise en place de l'État-providence. Ces objectifs atteints, le régime d'accumulation fordiste connaît

⁴⁸ Voir Jessop, op cit, p.173

⁴⁹ Alain Lipietz, *Choisir l'audace - Une alternative économique pour le XXIe siècle*, La Découverte, Paris, 1989, p. 15-58.

⁵⁰ Puisque les travailleurs ont perdu leur capacité à s'impliquer dans la mise en oeuvre des processus de production. (Alain Lipietz, «Le monde de l'après-fordisme», http://perso.club-internet.fr/Lipietz/INT/INT/_FordismeFr.html, 4 janvier 2001.

alors une certaine stabilité. L'augmentation des salaires des travailleurs et la sécurité d'emploi, plutôt que d'ébranler les bases de la compétition capitaliste, les ont au contraire stabilisées, en assurant un débouché à ses gains de productivité.

Il ressort de tout ceci une préoccupation certaine des régulationnistes pour les changements sociaux et surtout pour les luttes sociales qui portent ces changements. De ce point de vue, Lipietz perçoit les régulationnistes comme les fils rebelles d'Althusser, c'est-à-dire, non pas Althusser le philosophe structuraliste (de qui ils se rebellent), mais "*l'althussérisme ou le marxisme appliqué à l'analyse de la reproduction des formes sociales*" ⁵¹ (d'où la filiation).

1.2. Fondations marxistes de l'école parisienne de la régulation

L'approche de la régulation est donc une critique de l'approche structuraliste. Schématiquement, au contraire de ce que pourrait penser un structuraliste, Lipietz considère que la structure n'a pas pour vocation de persévérer dans son être. Il

⁵¹ Alain Lipietz, «D'Althusser à Mao ?», http://perso.club-internet.fr/lipietz/MET/MET_AlthusserAMao.htm, 4 janvier 2001

s'interroge sur la cause de sa stabilité relative, et partant l'objet de son étude devient très vite les rapports qu'entretiennent les différents éléments de la structure et par la suite la crise ou en tout cas sa possibilité ⁵².

Les rapports sociaux au sein de la structure sont de plusieurs ordres (économique, politique ou culturel), qui finissent par constituer un ensemble cohérent et stable. D'une part, il y a une hiérarchie de niveau structurel entre l'international, l'État et l'entreprise, et d'autre part, une différenciation des rapports au sein même de ces trois niveaux ⁵³. La régulation se préoccupe du rapport dynamique entre la structure et ses éléments, à côté du rapport entre ses éléments mêmes. C'est un rapport ouvert, c'est-à-dire en élaboration continuelle, avec des ajouts, des améliorations et parfois des périodes de ruptures.

⁵² "La faiblesse du structuralisme, c'est qu'il ne voit pas que les sujets porteurs de structures sont des sujets toujours en conflit, et donc si les structures peuvent exister c'est que, d'une certaine façon, on a réussi à stabiliser un accord entre ces sujets sous forme d'un grand compromis." (Alain Lipietz, «De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique», 4 janvier 2001, http://perso.club-internet.fr/lipietz/MET/MET_Approche.htm)

⁵³ C'est en partie l'idée formulée par Marx dans *Le capital*, et cité par Jessop : "the real world is divided into different domains...each domain is itself stratified, comprising not only a level of real causal mechanisms and liabilities but also the levels on which such powers are actualized and/or can be empirically examined" (Bob Jessop, «Regulation Theories in Retrospect and Prospect», dans *Economy and Society*, Vol. 19, No 2, mai 1990, p. 162-163.)

Par exemple, le rapport salarial est défini par les régulationnistes (surtout Aglietta) comme le pilier du compromis économique entre le capital, la force de travail, et l'État. Car selon une idée marxiste, le salaire⁵⁴ permet à la force de travail de se renouveler (par le biais de normes de consommation) et il constitue le compromis par lequel le travailleur cède son implication dans la mise en oeuvre du processus de création dans l'entreprise (rapport marchand). Et l'État contribue à ce compromis par ses diverses lois dont celles sur le travail et le salaire minimum garanti (rapport politique). "L'idée qu'un bon rapport salarial améliore la compétitivité de l'entreprise est une idée fondamentale", suggère Lipietz ⁵⁵. Sinon, argumente Aglietta, les rivalités sociales et les antagonismes entre individus et groupes sociaux auront tendance à générer une crise des relations sociales capitalistes⁵⁶.

⁵⁴ "Marx a eu cette extraordinaire intuition que le travail était un des éléments fondamentaux non seulement de la reconnaissance réciproque des êtres humains, mais également de l'estime de soi, et que les rapports sociaux du travail salarié - l'aliénation - rendaient cela impossible". (Alain Lipietz, "Les défis de l'après-fordisme", Entretien avec B. Monthel, Autrement N°174, 1997, http://perso.club-internet.fr/lipietz/SOC/SOC_Autrement.html)

⁵⁵ Alain Lipietz, «Relations économiques internationales», 4 janvier 2001, http://perso.club-internet.fr/lipietz/INT/INT_IRIS_NormeSociale.html

⁵⁶ Michel Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme*, Éditions Calmann-Lévy, Paris, 1976.

À la manière marxiste, Lipietz pense l'histoire comme une succession de régimes d'accumulation qui pouvaient plus ou moins transformer les rapports sociaux ⁵⁷. Ainsi considérée, l'écologie politique devrait simplement être le régime à mettre en oeuvre après le fordisme, lui succédant en quelque sorte.

Depuis plusieurs siècles, l'Europe a connu une succession de régimes d'accumulation décrits comme le cycle de Kondratiev ⁵⁸. Deux de ces régimes, les plus récents, permettent une meilleure compréhension des systèmes économiques capitalistes actuels. Il y a eu le régime d'accumulation extensive qui aura duré approximativement jusqu'aux années vingt. Ce régime qui s'est établi pendant la révolution industrielle européenne a vu croître relativement bien la production puisque le capitalisme se répandait dans de nouveaux secteurs d'activités et dans toute l'Europe. À nouvelles productions, nouvelles habitudes de consommation. La caractéristique essentielle de ce régime c'était l'ajout de facteurs de production dans le circuit économique : nouvelles machineries, plus d'embauche, nouveaux marchés. Les salaires

⁵⁷ Alain Lipietz, «De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique»

⁵⁸ Immanuel Wallerstein, «La restructuration capitaliste et le système-monde», *Revue AGONE - Philosophie, Critique et Littérature*, N°16, 1996.

étaient considérés simplement comme des coûts de production.

Ce régime d'accumulation extensif fonctionnait sous un mode de régulation compétitif, caractérisé par le non-interventionnisme de l'État, des salaires négociés sur une base individuelle soumis à la fluctuation du marché, tandis que la production était souvent cédée en gros et au plus offrant ⁵⁹.

L'entre-deux guerres mondiales a été une période de tâtonnement d'où a émergé le régime d'accumulation intensif consistant en une forte croissance de la productivité couplée à une offre croissante de vrais salaires. L'accumulation de richesse était caractérisée par une productivité élevée du capital investi et une croissance rapide de la consommation de masse. Les bons salaires permettaient davantage que le renouvellement des forces productives (de survivre selon Marx), ils permettaient de nouvelles habitudes de consommation. Le salaire devenait l'élément essentiel de la demande. C'est le changement le plus significatif, au moins dans ses implications, par rapport au régime extensif précédent ⁶⁰.

⁵⁹ Robert Brenner et Mark Glick, «The regulation approach: Theory and History», dans *New Left Review*, juillet-août 1991, no. 188, p. 45-119.

⁶⁰ Bob Jessop, «Regulation Theories in Retrospect and Prospect»

Le régime intensif est qualifié de régulation de monopole. Parce que l'État y devient plus interventionniste, les biens sont cédés au prix coûtant et les salaires, négociés collectivement, croissent proportionnellement à la productivité. Ce régime a duré jusqu'au années 70, avant que ne s'amorce une crise structurelle dont nous examinerons ci-dessous les principaux traits.

1.3 La crise

La variété de mécanismes sociaux qui atténuent les conflits au sein d'un ensemble de relation sociales et qui leur permettent de se reproduire subissent deux tendances fortes, l'une à la stabilité et l'autre à la crise. Une petite crise survient lorsque ces mécanismes se mettent à mal fonctionner. Cela ne remet pas en cause la stabilité d'ensemble du régime. Mais des "sacrifices" ⁶¹ sont demandés pour rétablir la tendance à la stabilité. Ces petites crises sont parfois utiles, car elles permettent des rajustements ou signalent des dysfonctionnement qui, autrement, auraient pu mener à une impossibilité de poursuivre le même schéma d'accumulation et donc à une grande crise dite majeure ⁶².

⁶¹ C'est nous qui soulignons.

⁶² Voir Alain Lipietz, «La double complexité de la crise», paru dans *Les temps modernes*, Paris, 35e année, juin 1980, No407, p.2222 à 2227.

Cette crise majeure, par contre, est une crise structurelle, c'est-à-dire une crise dans le mode de régulation même, qui ne correspond plus au régime d'accumulation et qui ne prendra fin qu'avec la "trouvaille" ⁶³ d'un nouveau mode à travers un processus de création et de lutte. Robles nous propose une synthèse de ce qui constitua la crise structurelle majeure du fordisme apparue vers le milieu des années 70. La forte productivité a mis en danger la santé des travailleurs et entraîné la résistance aux méthodes de production fordistes. La révolte des travailleurs s'est manifestée par des grèves et un plus grand absentéisme. La baisse dans le renouvellement de la force de travail indiqua une stagnation de la plus-value récoltée. Sous l'angle étatique, les coûts des services collectifs (transport, sécurité sociale, santé) ont augmenté rapidement. C'est ainsi que le fordisme est entré dans une crise structurelle majeure au cours des années 70, une crise de son mode de régulation ⁶⁴.

La régulation a fortement tendance à entrer en crise. Ce qui survient lorsque des rigidités et de nouveaux conflits sociaux

⁶³ Ce mot est de Lipietz, voir «Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le Tiers Monde», 4 janvier 2001, [Http://perso.club-internet/lipietz/Miracles/LIV_MiragesFrChap1.htm](http://perso.club-internet/lipietz/Miracles/LIV_MiragesFrChap1.htm)

⁶⁴ Alfredo Robles, *French Theories of Regulation and Conceptions of the International Division of Labor*, p. 71 à 80

comme ceux que nous venons de voir deviennent la norme et poussent à l'instabilité ou même à la rupture. Dans ce cas les institutions absorbent les tensions au lieu de les résorber ⁶⁵.

La période de crise dans le mode de régulation est décrite comme une période d'intense création sociale. Cette période s'achève avec la consolidation des luttes sociales en formes structurelles nouvelles capables de stabiliser un nouveau régime d'accumulation. Lipietz parle même "d'invention"⁶⁶ d'un nouveau régime.

Il est intéressant de noter la similarité conceptuelle des crises dans l'approche de la régulation avec les crises cycliques de Kondratiev décrites par Wallerstein ⁶⁷ . En soutenant que le système capitaliste produira des mécanismes lui permettant de rétablir son équilibre pour repartir vers un autre cycle, un autre modèle de développement, dirait Lipietz.

⁶⁵ *Ibid*

⁶⁶ Alain Lipietz, «Ouvrer pour la viabilité écologique mondiale : vers une Nouvelle grande transformation», http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_OcdeEcolo.html, 4 janvier 2001

⁶⁷ Immanuel Wallerstein, «La restructuration capitaliste et le système-monde». Wallerstein reprend la description des crises cycliques faites par Schumpeter en l'honneur d'un économiste soviétique.

1.4 Modèle de développement fordiste ⁶⁸

C'est en étudiant le modèle de développement des années 1945 à 1975, les "Trente glorieuses", que l'école de la régulation est arrivée au fordisme ⁶⁹. L'école de la régulation n'avait donc pas pour projet d'étudier une théorie appelée fordisme, elle y a abouti par l'identification des éléments ayant permis au régime américain d'après-guerre de prospérer. L'approche de la régulation n'est pas une *théorie* du fordisme ⁷⁰. La distinction est essentielle chez Lipietz puisque qu'il note d'une part qu'il y a une théorie du fordisme, définie mathématiquement par l'école de la régulation, et qui décrit correctement la croissance de la période fordiste, et d'autre part, une approche de la régulation, méthode qui permet

⁶⁸ Comme le suggère Jessop, cette notion de modèle de développement est largement utilisée par Lipietz pour désigner un profil de développement basé sur un paradigme d'industrialisation dominant, un régime d'accumulation et un mode de régulation. Voir Bob Jessop, «Regulation Theories in Retrospect and Prospect» p.174.

⁶⁹ Selon Lipietz il y a d'une part une théorie du fordisme, définie par l'école de la régulation, et qui décrit correctement la croissance de la période fordiste (entre 1945 et 1975 environ), et d'autre part une approche de la régulation qui permet d'analyser pourquoi le fordisme fonctionne et comment se stabilisent les rapports sociaux-économiques au sein des États (entre travailleurs, entreprises, banques et administrations). Voir Alain Lipietz, «De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique», , http://perso.club-internet.fr/lipietz/MET/MET_Approche.htm 4 janvier 2001

⁷⁰ Étant donné qu'on peut appliquer la régulation à différents domaines tels que l'horlogerie, la littérature ou l'équilibre biologique des fonds marins, pour Lipietz il n'y aurait pas vraiment de théorie de la régulation, mais une approche de la régulation. Une approche qui pourrait servir de cadre d'analyse à tout système organisé qui se préoccupe de son renouvellement ou de sa reproduction. Voir Alain Lipietz, «De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique»

d'analyser pourquoi le fordisme fonctionne et comment se stabilisent les rapports sociaux et économiques qu'il met en oeuvre.⁷¹ Le fordisme est ainsi un modèle de développement parmi d'autres au sein du régime d'accumulation capitaliste, comme le serait le modèle allemand ou japonais qui eux privilégient un compromis salarial dit "d'implication négociée". Cela veut dire que les travailleurs ne perdent pas leur droit de s'impliquer dans le processus de création au sein de leurs entreprises ⁷². Il faut se rappeler que le travailleur américain taylorisé avait laissé aux dirigeants des entreprises la capacité de tout décider sur un produit, de sa conception à sa mise en production, en contrepartie d'un salaire indexé à la productivité.

Le modèle de développement fordiste décrit la stabilisation sur une assez longue période ⁷³ entre la consommation et l'épargne

⁷¹ Selon Lipietz "parler de théorie signifierait que les approches ont enfin produit un résultat achevé pour l'essentiel. Il n'en est rien,...les fondements restent mal assurés, des problèmes pointés depuis dix ans mal résolus, les derniers développements de la réalité à peine éclairés." (Alain Lipietz, «La régulation : les mots et les choses», paru dans *Revue économique*, vol.38, No 5, septembre 1987, p. 1050.)

⁷² Alain Lipietz, «Les défis de l'après-fordisme», Entretien avec B. Monthel, *Autrement* No174, 1997, http://perso.club-internet.fr/lipietz/SOC/SOC_Autrement.html

⁷³ Nous passons rapidement sur la question de la durée, bien qu'elle soit centrale à l'observation d'un régime. Lorsque des éléments se stabilisent durant une courte période, cela reste une ébauche, mais si on observe une accumulation prolongée de profit, on peut y voir un indice de régime. Combien de temps faut-il pour qu'une ébauche devienne un régime ? Nous n'avons pas trouvé de réponse satisfaisante à cette question. On notera que le régime qui nous préoccupe ici aura duré une trentaine d'année.

de la production nationale. Une stabilisation qui porte sur deux éléments : la transformation de la manière de produire (taylorisme mécanisé) et le renouvellement du travail (salaire, emploi). Plus simplement, les travailleurs reçoivent des salaires suffisants leur permettant d'acheter et de consommer la production nationale (et même d'épargner). En contrepartie, ils demeurent de simples exécutants et laissent les tâches de conception aux dirigeants. Pour consolider ce compromis il faut des lois monétaires pour garantir le pouvoir d'achat, des lois fiscales et de sécurité de revenu pour une meilleure redistribution des richesses etc. C'est un rôle politique que seul un État ou une autorité peut garantir. Mais plus que tout, cet ensemble de lois, de normes et d'habitudes permet la stabilisation des rapports sociaux économiques et donc la paix sociale.

Le mode de régulation fordiste ⁷⁴ ne saurait exister sans la structure étatique. Les entreprises nationales ont besoin de la protection législative de l'État, qui met en place des barrières fiscales, douanières et tarifaires pour empêcher l'écoulement sur le marché local de produits étrangers plus compétitifs. Dans le

⁷⁴ Le fordisme se caractérise par la production de masse, le Taylorisme, une division du travail accrue et l'accroissement du crédit qui permet la consommation de masse.

modèle de développement fordiste, l'État protège les entreprises nationales de la concurrence étrangère et garantit ou cautionne par des lois les compromis négociés entre les entreprises locales et les organisations de travailleurs. En somme, l'État n'invente ni n'impose la régulation fordiste interne, mais il la protège ⁷⁵.

Lipietz définit l'État comme un des acteurs incontournables du compromis fordiste. C' "*est la forme archétypale de toute régulation*", il adopte les lois stabilisant les rapports sociaux, "*en empêchant les différents groupes qui composent la communauté nationale de se consumer dans une lutte sans fin*" ⁷⁶.

La consommation massive de la production nationale distingue le régime intensif d'accumulation fordiste du régime d'accumulation extensif de la révolution industrielle du 19^e siècle. Le compromis fordiste entre le capital et les travailleurs s'est fait sur le salaire négocié sur une base collective. *La régulation a été accomplie par le versement d'un salaire conséquent permettant la consommation de masse.* La consommation de masse a permis de hausser

⁷⁵ Alain Lipietz, «Mirages et miracles».

⁷⁶ *Ibid*

la productivité à des niveaux jamais égalés auparavant. Mais il faut que le marché s'élargisse à mesure que la productivité augmente ⁷⁷.

Toutefois la consommation nationale n'est pas extensible indéfiniment ⁷⁸. Le seuil de saturation est atteint lorsque les matières premières ne suffisent plus à alimenter les industries locales, lorsque les ménages ont fini de s'équiper en appareils électro-ménagers par exemple et qu'ils passent à l'étape du renouvellement, lorsque le choix qui s'offre est soit de baisser la production nationale et donc le taux de profit, soit de trouver de nouveaux marchés extérieurs.

Il a donc fallu trouver et développer de nouvelles stratégies pour pénétrer les marchés extérieurs. La protection ou la caution des États s'est effritée avec la déréglementation bancaire, permettant le financement des activités industrielles dans de lointains pays étrangers. Le rôle de l'État était ainsi en train de changer.

⁷⁷ Voir Robert Brenner et Mark Glick, «The regulation approach: Theory and History», p. 45-119.

⁷⁸ L'absence de débouchés pour la production nationale est un des aspects ayant alimenté la crise du fordisme

1.5 Régulation et État

L'absence d'une théorie de l'État satisfaisante, dans la régulation, est couramment admise par ses critiques comme par ses défenseurs, notamment par Bob Jessop pour qui c'est même devenu un cliché ⁷⁹ que de l'admettre. C'est d'une certaine façon ce que confirme Théret en soutenant que : "les régulationnistes du CEPREMAP reconnaissaient en 1978 que l'État aurait certes mérité un chapitre spécifique de leur recherche fondatrice sur la France."⁸⁰ Cependant Lipietz tente de justifier cette lacune en indiquant que ses collègues et lui pensaient "souligner le rôle de l'État à l'intérieur même des autres mécanismes de régulation, étudiés pour eux-mêmes : la forme salariale, la création monétaire etc."⁸¹ Ils ne proposent donc pas une théorie de l'État, mais axent leurs recherches, en terme de régulation, sur les diverses formes de l'État et leurs effets sur les processus économiques. Comme nous l'avons vu la régulation se préoccupe essentiellement des

⁷⁹ "It is fast becoming a cliché that its account is a weakness of regulation theory - a comment made not just by its critics but also by its advocates". Bob Jessop, «Regulation Theories in Retrospect and Prospect», p. 196.

⁸⁰ Bruno Théret, «La place de l'Etat dans les théories économiques françaises de la régulation: éléments critiques et repositionnement à la lumière de l'histoire», *Economie Appliquée*, tome XLIII (2), 1990, p. 52.

⁸¹ Alain Lipietz, *Crise et inflation, pourquoi ?*, Paris, Maspéro, 1979, p.54.

mécanismes sociaux et cela fait que l'État n'est étudié par cette école, non pas en tant que structure, mais à travers les mécanismes économiques qui se tissent en son sein.

Ce que soutient Lipietz, c'est "d'étudier pour elle-même chaque formation sociale nationale"⁸² pour en comprendre la succession de ses régimes d'accumulation et de ses modes de régulation, les luttes et les compromis institutionnalisés. L'État joue un rôle dans la régulation puisqu'il facilite la cohésion sociale et par le fait même établit les conditions permettant l'accumulation du profit. Il est une forme d'organisation créant des règles, des droits et des obligations pour les parties prenantes, surtout lorsqu'aucune d'elles ne parvient à prendre le dessus sur les autres et à imposer ses intérêts. Ce qui fait dire à Théret que "l'État est le mode unique par lequel la cohésion sociale peut exister dans le déchirement des multiples conflits". Étant partout, il n'est nulle part, ce qui peut justifier son caractère implicite dans la théorie de la régulation⁸³.

⁸² Voir *Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le tiers monde*, Paris, La Découverte, 1985, Chap.1.

⁸³ Bruno Théret, «La place de l'Etat dans les théories économiques françaises de la régulation: éléments critiques et repositionnement à la lumière de l'histoire».

Sous le régime intensif d'accumulation ⁸⁴, l'État établit le cadre légal de négociation collective, il légifère sur les conditions de travail, fixe le salaire minimum, établit les programmes de sécurité sociale, donne du crédit à l'économie et met en oeuvre des politiques servant à contrecarrer les effets néfastes dans l'économie ⁸⁵. C'est sur ce dernier point que l'État joue un rôle économique plus actif. Il ajuste la création monétaire aux besoins de financement de l'économie, il encourage la formation de grands groupes industriels et financiers, il intervient directement dans les négociations salariales, il garantit le système bancaire et il se dote d'instruments budgétaires et fiscaux permettant aux affaires de se dérouler normalement.

Cette conception de l'État pose une double danger aux niveaux politiques et économiques. Sous l'angle politique, il y a le danger de réduire le rôle principal de l'État à celui "d'apaiseur" des conflits et des contradictions dans la régulation. Mais il existe également le danger, du point de vue économique cette fois, de ne considérer que le caractère fonctionnaliste de l'État, apaisant les

⁸⁴ Auquel correspond le régime d'accumulation fordiste

⁸⁵ Alfredo Robles offre une compréhension parfaite du rôle politique de l'État (*French theories*, chap 4, p.68-73)

tensions pour permettre la poursuite de l'accumulation de richesse (relations salariales, production socialisée et normes de consommation).

Certains régulationnistes comme Lipietz tentent parfois de ne voir en l'État que le lieu où s'établit un compromis de classe, tandis que d'autres comme Vidal lui accorderait le rôle de régulateur de la cohésion internationale. Mais les régulationnistes français, davantage que les autres, considèrent l'État comme la forme structurelle à travers laquelle la régulation se fait.

Jessop⁸⁶ va même jusqu'à dire que le rôle de l'État est largement négligé ou déformé par les théoriciens de la régulation. Pour lui, ils n'appliquent pas tous la même approche de l'État, mais ils tentent d'intégrer à leur travaux les théories étatiques les plus adéquates. D'où l'absence de théorie commune. Il en découle donc que l'État est perçu comme un ensemble de formes structurelles, d'institutions et d'organisations dont les fonctions pour le capital ne sont pas évidentes. Que ce soit pour garantir les conditions d'accumulation du capital ou pour gérer l'équilibre

⁸⁶ Bob Jessop, «Regulation Theories in Retrospect and Prospect», p. 200.

instable des compromis, l'État ne sert pas seulement à proposer des instruments et des politiques complexes, mais aussi à poursuivre la lutte pour trouver un consensus et le maintenir par la force s'il le faut. Car la prospérité économique lui profite également.

Aussi dans l'approche régulationniste l'État n'est pas toujours pleinement constitué, avec une organisation cohérente et parfaitement opérationnelle. Il est constamment en devenir. Son unité et ses actions se définissent au besoin, pour aplanir les tensions entre les différents groupes ou pour promouvoir certains intérêts particuliers. ⁸⁷

Ensuite l'approche régulationniste considère que l'État n'est pas également accessible à toutes les forces sociales, il n'est pas ouvert à toutes les stratégies qui s'élaborent. Différents régimes politiques peuvent favoriser certaines stratégies particulières et la conduite de certains objectifs au détriment des autres. De ce point de vue l'État devient l'instrument de domination politique d'une classe, en prenant part à la régulation qui s'établit.

⁸⁷ Bruno Théret, «La place de l'État dans les théories économiques françaises de la régulation: éléments critiques et repositionnement à la lumière de l'histoire», p. 63

Enfin puisqu'il y a différents objets de régulation, différents instruments ou espace seraient également nécessaires.

"The relative importance of the state's role varies with the object of regulation and, indeed, its activities are themselves a focus of struggle with a major impact on different modes of regulation." ⁸⁸

Comme le révèle Jessop, Lipietz fait jouer à l'État le rôle central dans la mise en oeuvre d'un modèle de développement cohérent et stable défini autour d'un paradigme technologique, d'un régime d'accumulation et d'un mode de régulation.

"Moreover, when describing how the coherence of this triangle is materialized in structural forms which crystalize institutionalized compromises, he (Lipietz) argues that the central form in this context is the state. For the state is both archetypal and also serves as the ultimate guarantor of the other structural forms" ⁸⁹.

En somme on retient que cette approche, donc Lipietz aussi, conçoit le rôle de l'État comme étant celui de participer à la régulation, celui d'institutionnaliser un compromis de classe.

C'est précisément cela que Théret reproche aux régulationnistes, car dit-il :

⁸⁸ Bob Jessop, «Regulation Theories in Retrospect and Prospect», p. 201.

⁸⁹ *Ibid*, p.202

"un compromis institutionnalisé n'est qu'une caractéristique particulière et partielle de certains modes de régulation, une forme prise par certains rapports sociaux lorsque l'accès au pouvoir d'État est réglé par un régime politique de type démocratique".⁹⁰

De son point de vue, l'État n'est pas uniquement une forme de centralisation des conflits de classe, ni la pure expression de la cohésion sociale. Il suggère de pousser plus avant l'analyse pour tenter de comprendre comment *"cette fonction de cohésion se traduit sur la croissance économique"* qui est elle même déterminée par des rapports marchands et capitalistes. D'où sa proposition de repositionner l'État dans la régulation tout en évitant d'en faire

"une superstructure abstraite vidée de son contenu historique le plus fondamental - le rapport fiscal - et qui tient compte de l'indissociabilité des dimensions économiques et politiques des rapports sociaux".⁹¹

L'ordre politique et l'ordre économique sont engagés dans un processus instable qui se maintient à travers des négociations, des modes de fonctionnement, en un mot une certaine régulation. L'État moderne ⁹² s'est doté de certains mécanismes lui assurant les conditions de sa perpétuation : l'administration de la justice, le système d'éducation, les forces de sécurité, et surtout l'administration fiscale. L'impôt fournit à l'État l'essentiel de ses ressources et donc lui assure les conditions de sa propre reproduction. *"Ce qui fait l'État moderne, c'est fondamentalement*

⁹⁰ Bruno Théret, «La place de l'Etat dans les théories économiques françaises de la régulation: éléments critiques et repositionnement à la lumière de l'histoire» p. 56.

⁹¹ Ibid, p. 58.

⁹² Ibid, p. 65, sur l'invention de l'impôt au début du 17e s.

l'établissement d'une fiscalité d'État. Tout est là." ⁹³ On ne trouve pas chez Lipietz de véritable analyse de la régulation étatique du point de vue fiscal, alors que le rôle politique de l'État-providence n'est possible que grâce aux impôts.

En négligeant d'analyser explicitement la régulation étatique, dans sa composante politique, les régulationnistes parisiens omettent de se pencher sur le véritable rôle de l'État, sur ce que Théret appelle la composante "*non-marchand de don et de prélèvements sans contrepartie*" ⁹⁴, tout aussi intéressant pour comprendre la régulation que les rapports marchands et capitalistes. Les conditions de reproduction de l'État sont tout aussi utiles que les conditions de reproduction du capital. Le politique ne saurait se renouveler sans l'économique et vice versa.

Pour se reproduire le capitalisme a besoin de marchés, à la fois pour écouler sa production et pour renouveler sa force productive. Le régime fordiste d'accumulation intensive a pour site de développement l'espace national, c'est-à-dire un cadre

⁹³ Théret citant Genet. p.64

⁹⁴ *Ibid*, p. 78

géographique non extensible. Pour maintenir et/ou augmenter le niveau de profit, il est apparu nécessaire de trouver d'autres marchés ou de délocaliser certaines activités de production. D'où la mise en place progressive de la stratégie de substitution d'exportations.

1.6 La stratégie de substitution d'exportations ⁹⁵

Elle a marqué la naissance d'une certaine internationalisation du fordisme et le dépassement du cadre étatique garant de la reproduction du compromis salarial. D'un point de vue écologique cette stratégie permet surtout d'exporter un modèle de développement productiviste ⁹⁶.

L'ouverture de l'État fordiste aux biens et services étrangers, la délocalisation de certaines industries dans les pays moins développés d'Asie ou d'Amérique latine ⁹⁷, ainsi que les transformations qui s'annoncent dans l'informatique mondialisent

⁹⁵ Nous tirons l'essentiel de cette section de l'ouvrage d'Alain Lipietz, *Mirages et miracles. Problèmes d'industrialisation du tiers monde*, Paris, La Découverte, 1985, p.65-102.

⁹⁶ À ce titre elle serait condamnable par l'écologie politique.

⁹⁷ Cette ouverture est considérée par Lipietz comme la "première politique de substitution aux importations". Il en donne l'explication selon laquelle, «il s'agit d'accumuler les revenus d'exportation primaire dans l'industrie des biens de consommation, en achetant les biens d'équipement au centre et en protégeant ces industries naissantes par de très fortes barrières douanières». (*Mirages et miracles*, p.57)

le fordisme avant de le faire entrer en crise. Lipietz critique assez sévèrement et d'un point de vue écologique cette forme de mondialisation en la rendant responsable de la dégradation accélérée de l'environnement. Il se déclare contre le productivisme mondialisé qui pousse à "produire pour produire" sans souci des besoins réels des populations et de la "soutenabilité" du régime de production ⁹⁸. Ce qui l'amène à décrire cette mondialisation du fordisme comme une forme de stratégie de substitution aux importations, stratégie qui sera plus tard qualifiée de désastre pour l'environnement, lorsqu'il est apparu évident qu'à cette hausse de productivité ne correspondait pas une consommation équivalente au plan local ⁹⁹.

Lancée dans les années soixante ¹⁰⁰, la stratégie de substitution d'exportations procède essentiellement de la volonté des pays industrialisés de contourner les barrières douanières des pays moins développés pour trouver des débouchés à leurs produits.

⁹⁸ Alain Lipietz, *Vert espérance: l'avenir de l'écologie politique*

⁹⁹ Lipietz décrit cette stratégie comme un "échec". Voir *Mirages et miracles*, p.56-60.

¹⁰⁰ Voir Alain Lipietz, *Mirages et miracles*, p.66

Nous pouvons affirmer qu'à cette volonté de délocalisation ¹⁰¹ par substitution d'exportations correspondait une volonté équivalente des pays d'accueil de se doter d'un tissu industriel. Si ce n'est simplement par volonté des pays d'accueil de participer à la prospérité qu'apporte le fordisme, ce serait pour acquérir une technologie et une expérience de travail qu'il serait impossible d'obtenir autrement ¹⁰².

La stratégie de substitution d'exportations se fait sur la base de négociations entre pays d'accueil et capitalistes fordistes. Cela renforce, ou au moins ouvre, la possibilité pour les pays de négocier des accords. Même si cette stratégie ne s'est pas solidifiée en régime fordiste¹⁰³ dans les pays d'accueil, elle a posé des jalons supplémentaires au processus de mondialisation économique ou globalisation. C'est ce processus qui facilitera non

¹⁰¹ Le modèle fordiste continue son expansion après la seconde guerre mondiale, surtout dans les années soixante et soixante-dix, avec la délocalisation en Asie de l'Est et en Amérique latine des entreprises à production taylorisée, c'est-à-dire qui nécessitent un travail répétitif et parcellisé. Cette stratégie de substitution d'exportations permet de délocaliser à la périphérie des circuits industriels du textile et de l'électronique et conserver au centre les "méga-outils" pour les travailleurs expérimentés et les techniciens supérieurs.

¹⁰² La logique ayant conduit à cette stratégie est présentée par Lipietz comme : "la recherche de gains de productivité par un élargissement de l'échelle de production, et la recherche de zones de bas salaires" (*Mirages et miracles*, p.66)

¹⁰³ Lipietz parle dans *Mirages et miracles* de "fordisme incomplet", incomplet car il reste à coupler à cette productivité un réseau de distribution performant capable de susciter une consommation de masse.

seulement la négociation future de traités et accords commerciaux comme ceux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais également les accords environnementaux globaux comme ceux de Kyoto sur la réduction des effets de serre. De sorte que si une taxe écologique s'avérait nécessaire, son adoption serait aussi facilitée par cette nouvelle coutume de négocier qu'offre la globalisation. Et les principaux acteurs de ces négociations demeurent les États.

Tous les compromis se négocient sous le couvert ou sous la caution de l'autorité étatique. Aussi bien les propriétaires des entreprises délocalisées que les dirigeants locaux des pays récepteurs ont besoin de la structure étatique et de sa législation bancaire, monétaire, fiscale ou sociale pour se développer. Le secteur bancaire dont les activités supportent la délocalisation a également besoin de l'encadrement politico-diplomatique de l'État. Les capitalistes ont également besoin de travailleurs compétents et peu coûteux et l'accès à cette main d'oeuvre n'est pas toujours libre. Il se fait sous la juridiction sociale de l'État.

La recherche de gain de productivité entraîne la recherche "d'effets d'échelle" : les délocalisations se font là où la main-d'oeuvre coûte moins cher (salaires moins élevés et plus d'heures de travail par semaine). Elles consistent à délocaliser des segments précis et limités des industries manufacturières dans les pays à bas salaires et à forte intensité de travail, puis de réexporter les produits vers les pays du centre ¹⁰⁴.

Le rôle des États commence à changer. La régulation salariale qui permettait dans un espace national de coupler les gains de productivité aux augmentations salariales est rompue, entraînant la décadence du fordisme. L'écoulement de la production n'est plus lié au montant de salaire distribué. Dorénavant on exporte pour compenser les insuffisances du marché national. Chaque pays cherche à produire plus et au besoin on délocalise les activités qui nécessitent le moins de qualification techniques. C'est cette expansion du fordisme que Lipietz juge néfaste pour l'écologie de la planète et qu'il propose de remplacer par un modèle écologique de développement soutenable ¹⁰⁵.

¹⁰⁴ Le centre regroupe les pays occidentaux ayant en commun le modèle de développement fordiste et qui avaient besoin de trouver des débouchés extérieurs.

¹⁰⁵ Alain Lipietz. «Le développement soutenable : histoire et défis», conférence donnée à l'ENSBA-Paris, http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_DevSoutenable.html, 4 janvier 2001

Dans ce chapitre nous avons vu qu'un mode de régulation est indispensable à la reproduction de tout système organisé. Il suffit de trouver l'élément stabilisateur. Pour Lipietz c'est la consommation de masse qui stabilise le fordisme, tandis que pour l'écologie politique c'est l'internationalisme modeste et un système de taxation écologique, comme nous le verrons au chapitre suivant. L'objectif du capital, c'est de se reproduire. Le taux de profit doit se maintenir à un niveau élevé pour assurer la prospérité des capitalistes. Pour maintenir un taux de profit élevé, le fordisme s'est assuré la paix sociale par la négociation d'un compromis salarial entre capitalistes et travailleurs permettant à ces derniers de hausser leur pouvoir d'achat et donc leur niveau de vie. Nous devons surveiller comment de son côté l'écologie parviendra à un compromis raisonnable, c'est-à-dire acceptable par tous les acteurs ? Mais qui seront les principaux acteurs de l'écologie puisque l'ouvrier salarié n'est plus l'interlocuteur privilégié du patronat, que le capital et les banques se déplacent sans entraves et que le rôle de l'État est remis en cause ?

Nous surveillerons particulièrement le rôle que devra jouer l'État dans la régulation du régime écologique, car nous avons vu

qu'il n'intervenait pas directement dans la négociation du compromis fordiste, mais qu'il cautionnait ce compromis en l'habillant de textes de loi du travail, fiscales ou douanières. La prospérité du fordisme a permis à l'État de faire des prélèvements fiscaux sur les taux de profit pour s'assurer les moyens de sa politique.

Le mode de régulation fordiste ne saurait exister sans la structure étatique. Dans le régime fordiste, l'État protège les entreprises nationales de la concurrence étrangère et garantit ou cautionne par des lois les compromis passés entre les entreprises locales avec les organisations de travailleurs. Pour bien fonctionner, un régime d'accumulation a besoin de l'encadrement législatif et juridique d'une autorité détentrice de souveraineté, étatique ou supranationale. Le capital a besoin de la protection législative de l'État, qui met en place des barrières fiscales, douanières et tarifaires pour empêcher l'écoulement sur le marché local de produits étrangers plus compétitifs. En rapport avec notre hypothèse il est important de retenir de ce chapitre que Lipietz présente le concept de régulation comme une variété de mécanismes socio-politiques pour atténuer les conflits sociaux et permettre aux relations sociales de se reproduire. En somme, nous retiendrons

que la structure étatique est indispensable au fordisme et pour cela certains aspects de son rôle (fiscalité, démographie) mériteraient d'être précisés davantage. Car pour Lipietz ce qui

"donne l'impression qu'on retrouve de toute façon cette centralité de l'État et cette rigidité des structures, bien qu'ils soient des fils rebelles, c'est que justement le problème était de comprendre ce paradigme, le fait qu'il y ait ces structures et cette rigidité" ¹⁰⁶.

Autrement dit, on reconnaît la centralité de l'État pour mieux s'occuper des rapports institutionnels qui le rendent précisément central.

Si Lipietz reconnaît une certaine centralité à l'État dans le fordisme, il propose cependant son abolition dans le modèle de développement écologique qu'il propose. D'ailleurs il ne conçoit pas la coexistence du fordisme et de l'écologie politique au sein d'un même espace, puisque la crise du fordisme constitue le terme de passage d'un mode de régulation fordiste à un mode de régulation écologique. C'est une opportunité de créer de nouveaux rapports sociaux en mesure de réguler un régime d'accumulation écologique.

¹⁰⁶ Alain Lipietz, «De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique», , http://perso.club-internet.fr/lipietz/MET/MET_Approche.htm 4 janvier 2001

ÉTAPE 2 : LA RÉGULATION ÉCOLOGIQUE

Le fordisme comme l'écologie politique sont des critiques des structures existantes, économiques pour le fordisme et politiques pour l'écologie, avec ses éléments relativement autonomes et des rapports qui se développent au sein de ces structures, lesquels rapports influencent et transforment à la fois la dynamique des éléments et celle de la structure même. Cependant, le fil conducteur entre le régime d'accumulation fordiste et l'internationalisme écologique lipietzien, c'est qu'elles ont toutes deux pour point de départ la quête d'un élément régulateur devant assurer la stabilité, la prospérité économique à long terme. Si l'objectif essentiel du fordisme c'est permettre la prospérité économique, la négociation d'un compromis est le moyen pour y parvenir. Le compromis stabilise les intérêts particuliers des différents partenaires du fordisme : le capital, les travailleurs et l'État. Chacun de ces partenaires doit pouvoir bénéficier de la prospérité engendrée par le régime d'accumulation en acceptant le compromis. L'école de la régulation a analysé à posteriori le fordisme pour comprendre les raisons de son succès, c'est-à-dire ce qui permet au système fordiste de se stabiliser. Le salaire et donc la consommation de masse a été cet élément stabilisateur du

fordisme, alors Lipietz a conçu l'internationalisme modeste pour jouer le même rôle stabilisateur dans l'écologie politique. Toutefois si le fordisme est analysé à *posteriori*, l'écologie politique est définie à *priori*, à partir des problèmes rencontrés par le fordisme et que Lipietz a compris et assimilés. Surprenant, car dans son ouvrage *Miracles et mirages* il défendait l'idée qu'un régime d'accumulation est "une trouvaille". Dans ce cas quel pouvoir d'attraction pourrait avoir un modèle de développement écologique qui serait programmé et qui donc ne serait pas le résultat d'un compromis entre "l'espèce humaine, son activité et l'environnement de cette activité" ¹⁰⁷ ?

Étudier l'approche de la régulation au sein d'un groupe de recherche scientifique ne produit pas les mêmes résultats que d'aborder l'écologie politique par le détour au militantisme, donc par le côté politique ¹⁰⁸. L'unité conceptuelle de la régulation (essentiellement économique) et l'apport intellectuel des membres

¹⁰⁷ Alain Lipietz, «Le développement soutenable : histoire et défis», 4 janvier 2001, http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_DevSoutenable.html

¹⁰⁸ Lipietz prétend que sa préoccupation pour "l'environnement", donc pour "le cadre de vie" est très ancienne, puisqu'il est ingénieur des ponts et chaussées. Il était chargé, dit-il, "de domestiquer un certain environnement spatial pour le mettre au service des humains". (Alain Lipietz, «Le développement soutenable : histoire et défis», http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_DevSoutenable.html, *op cit.*). Cependant il n'oriente ses écrits vers l'écologie politique en tant que telle, qu'après son adhésion en 1984 au parti "Les verts" en France.

de l'école de Paris permettaient de bâtir un cadre d'analyse cohérent et assez complet. Par contre, l'écologie politique telle que proposée par Lipietz ¹⁰⁹ se préoccupe des domaines aussi variés que la culture (habitudes de consommation), l'éthique (les principes de responsabilité, de solidarité, d'autonomie), l'économie politique (les taxes de pollution et la nouvelle façon de travailler) ¹¹⁰. Toutefois, et c'est ce qui nous importe ici, on note un lien constant à travers toute sa démarche intellectuelle, à savoir ses préoccupations pour les rapports sociaux.

Nous avons vu précédemment que la centralité de l'État était prise en compte dans la régulation pour mieux en comprendre les rapports qui le font exister. Pour l'écologie politique, Lipietz suggère au contraire, à l'instar de plusieurs mouvements écologiques, de supprimer la structure étatique jugée "bornée voire dangereuse" pour prendre en compte les problèmes environnementaux qui naissent aux pieds de nos escaliers ¹¹¹. Ce qui indique ici encore son intérêt pour les rapports sociaux plutôt que pour les structures.

¹⁰⁹ À partir de *Choisir l'audace*, mais surtout dans *Vert espérance*

¹¹⁰ Voir *Vert espérance*, p. 10

¹¹¹ Voir *Vert espérance*, p. 28

Pour être durable, l'écologie a besoin d'assurer la prospérité économique de tous, cela sans surconsommer la Nature. C'est le sens même de développement durable ¹¹². Et puisque nous vivons sur une planète "finie", qu'est-ce qui pourrait, dans l'écologie politique, remplir le rôle du rapport salarial (donc de la consommation de masse), comme dans le modèle de développement fordiste, en servant d'élément régulateur entre la nécessaire prospérité économique et la consommation d'une Nature somme toute limitée ? En réponse à cette préoccupation, Lipietz a développé dans *Vert espérance* son projet ¹¹³ de l'internationalisme modeste autour de trois principes fondateurs (variabilité maximale, universalisme minimum et auto-exigence) ¹¹⁴, en plus d'une proposition de taxation qui s'appuie sur ces principes et d'une nouvelle façon de travailler (implication négociée).

¹¹² La soutenabilité a pour Lipietz une double dimension : la synchronie (un modèle de développement doit être agréable à tout le monde et permettre à chacun de satisfaire ses besoins) et le temps (ce modèle de développement doit durer). Voir Alain Lipietz, «Le développement soutenable : histoire et défis», http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_DevSoutenable.html

¹¹³ Voir *Vert espérance*, p. 10

¹¹⁴ Comme pour toute étude à posteriori, une fois qu'on a compris l'objet d'étude, on passe à autre chose ou on se préoccupe de sa reproduction. Alain Lipietz a fait les deux. Il a réorienté ses intérêts vers l'écologie politique et évidemment avec comme objectif d'en faire un système politique stable et durable. Il a introduit l'approche de la régulation dans sa conception de l'internationalisme modeste. Ce faisant, il a donné aux thèses économiques de son parti (Les Verts) la crédibilité qui lui faisait défaut.

Dans ce chapitre, nous allons donc tenter de souligner l'essentiel de la contribution de Lipietz à l'écologie politique. Nous survolerons auparavant les principaux courants écologiques existants qui, parce qu'ils demeurent des mouvements de contestation, se distinguent souvent de Lipietz par leur manque de projet politique. Nous montrerons donc que pour Lipietz l'écologie politique a comme projet l'instauration d'un développement soutenable, mais que cela ne se fera qu'en améliorant le rapport triangulaire (l'humain, son activité et la nature). Ce faisant il néglige l'importance de l'État dans ce rapport triangulaire. Il en découle des ambiguïtés sur le rôle de l'État que nous discuterons au prochain chapitre.

2.1 L'alternative écologique

Dans des rapports publiés en 1992, la *Royal Society of London* et le *U.S. National Academy of Science* concluaient que si la croissance démographique mondiale demeurerait forte et que les activités humaines restaient inchangées, la science et la technologie ne seraient peut-être pas en mesure de freiner les dégradations à l'environnement et on se retrouvera avec des phénomènes d'appauvrissement de larges populations du globe ¹¹⁵.

¹¹⁵ Al Gore, *Sauvons la planète Terre : l'écologie et l'esprit humain*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 10.

Ces études scientifiques confirment ce que les innombrables mouvements environnementaux ¹¹⁶ à travers le monde constatent et dénoncent depuis fort longtemps. Cependant tous ces mouvements ne sont pas homogènes dans leurs formes et leurs objectifs. Ils présentent en effet une grande variété de tendances idéologiques. De nombreux mouvements ont pris naissance durant le régime fordiste d'accumulation intense. Ils dénonçaient le productivisme et la boulimie de consommation de cette période d'expansion économique ¹¹⁷.

Les cinq premiers courants présentés ci-après, nous paraissent avoir peu en commun avec la pensée écologique de Lipietz. Cela en raison notamment de leur implantation Nord américaine, de leur ancrage idéologique à droite, de leur absence de projet ou de leur incapacité à concevoir une alternative politique, économique ou sociale crédible ¹¹⁸. Par contre Lipietz est Européen, de gauche et propose une alternative dont il reconnaît lui-même la précarité :

¹¹⁶ D'après Roussopoulos, les Nations Unies estiment les organisations environnementales de par le monde à 25 000, tandis que d'autres sources les évaluent à 100 000 (Dimitrios Roussopoulos, *L'écologie politique*. Éditions Écosociété, Montréal, 1994., p. 61).

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 62.

¹¹⁸ Reconnaissons à Lipietz une certaine constance gauchisante dans la démarche intellectuelle.

«les formes de régulations des contradictions écologiques sont encore à l'état naissant. Nous sommes encore dans un univers non pas stabilisé mais controversé, où les initiatives actuelles peuvent être demain invalidées par l'évolution des idées et donc des règlements» ¹¹⁹.

Le conservationnisme¹²⁰ est un courant nord américain qui voudrait équilibrer les intérêts industriels et environnementaux en établissant un droit de propriété sur l'eau, la terre et l'air, ce qui donnerait au propriétaire la possibilité de céder au prix du marché le droit de polluer ¹²¹.

L'environnementalisme, dont se reconnaissent des mouvements tels que Greenpeace et les Amis de la Terre, se concentre sur le traitement immédiat et urgent de chaque crise environnementale qui se déclare. Pour cela, ces groupes de pression militent pour l'usage de solutions techniques pouvant résoudre les crises, et ils ne s'opposent pas aux mouvements populaires visant à amener les États à adopter des politiques plus protectrices de l'environnement.

¹¹⁹ Alain Lipietz, «Économie politique régulationniste ou économie de l'environnement ?» 4 janvier 2001, http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/Eco_EcopoOuEcoenv.html

¹²⁰ Tous ces courants sont traités par Dimitrios Roussopoulos dans son ouvrage *L'écologie politique*.

¹²¹ Comme nous le verrons, Lipietz oppose à ce projet restreint l'ecotaxe.

Le populisme environnemental : on y classe les groupes environnementaux, principalement d'Amérique du Nord, qui posent des actions spécifiques au sein de leur communauté, contre le milieu d'affaires, mais faute d'analyse globale de la crise écologique, ils ne proposent pas de politique de rechange. ¹²²

L'écologie fondamentaliste : nie les valeurs anthropocentriques et essaie de promouvoir le biocentrisme; une opinion selon laquelle tous les éléments de la Nature (Gaia) sont égaux, y compris les humains. L'harmonie dans la Nature aurait été détruite par l'industrialisation de la société européenne. Ce courant ne développe pas de nouveaux projets sociaux, il se contente de "*célébrer la bonté, l'équilibre, la vérité et la beauté de la nature*" ¹²³.

¹²² Le traitement au cas par cas des crises donne une impression d'absence de vision globale et à long terme. Plutôt que les mouvements populaires et les groupes de pression, Lipietz a choisi le militantisme partisan.

¹²³ Citant Michael Tobias, Dimitrios Roussopoulos, *L'écologie politique*, p. 70.

L'écoféminisme, dont Dimitrios Roussopoulos donne une définition tirée de la revue *Our Generation* ¹²⁴ :

"(elle) semble laisser entendre que l'action des hommes sur l'environnement est diabolique, alors que celle des femmes est bonne. La relation privilégiée des femmes avec la nature et les politiques qui en découlent placent les hommes en dehors du développement d'une éthique du souci de la Terre. L'écoféminisme évite aussi l'analyse du capitalisme et des raisons pour lesquelles il domine autant la nature; il n'examine pas les problèmes de la pauvreté ou du racisme que vivent des millions de femmes. Il semble s'ensuivre une faible perspective de changement social et politique." ¹²⁵

Si l'écologie politique de Lipietz s'éloigne des courants ci-dessus par son projet de développement soutenable (durée et vision), il y a par contre deux courants dont les thèses sont similaires à celles que développe Lipietz dans *Vert espérance*.

Le biorégionalisme : comme son nom l'indique, l'idée principale de ce courant stipule que la vie doit être organisée autour de la région. Ce courant considère que :

"toute autre division politique telle que les frontières nationales par exemple, est considérée comme arbitraire et artificielle... toutes les démarcations politiques et économiques devraient correspondre aux frontières biorégionales" ¹²⁶.

¹²⁴ Left Green Network, «Towards a New Politics: Principles and Programme of the Vermont and New Hampshire Greens», paru dans *Our Generation*, Montréal, vol. XX, N° 1, 1988, p. 22-54.

¹²⁵ Dimitrios Roussopoulos, *L'écologie politique*, p. 76.

¹²⁶ Dimitrios Roussopoulos, *L'écologie politique*, p. 71

Les besoins humains se définissent localement, par conséquent il convient de bien connaître son milieu de vie pour y déployer un programme d'action politique consciente. L'organisation humaine ne doit pas nécessairement épouser les frontières de l'État-nation.

Cette idée de bien connaître la spécificité de sa "biorégion" pour pouvoir en vivre se retrouve dans la conception lipietzienne du cadre de régulation écologique. Il définit l'action écologique locale comme *"la volonté de prendre en charge son environnement."* De s'élever *"contre le centralisme certes, contre le totalitarisme de l'État-nation"*. C'est dit-il *"l'exigence d'une régionalisation, voire d'une municipalisation du pouvoir politique"* ¹²⁷. L'exigence formulée par Lipietz de bien connaître *"sa bulle"* et *"les autres bulles particulières"* l'apparente davantage à ce courant.

D'ailleurs ce rejet de la forme d'organisation étatique n'est pas propre à Lipietz, il le partage avec les militants du parti Les Verts dont il est membre et député européen. L'ambition de ce parti est de réinventer la politique en favorisant la parité élective homme-femme ou en refusant le professionnalisme politique, mais

¹²⁷ Alain Lipietz, *Vert espérance: l'avenir de l'écologie politique*, p. 66, 79.

aussi en tentant de défaire le mythe français (hérité de la révolution de 1789) d'une nation fondée sur les valeurs républicaines de Liberté - Égalité - Fraternité. La bulle des Verts ce n'est non pas la France, mais une Europe des régions.¹²⁸ Une conception qu'on retrouve dans le courant biorégionaliste pour qui :

«Il n'est pas nécessaire que les frontières "naturelles" de l'organisation sociale humaine soient celles de l'État-nation ni les frontières politiques qui ont été dessinées à l'intérieur des États, comme les comtés, les villes ou les districts. Faire du contexte écologique dans lequel nous vivons le lieu premier de la prise de décisions politiques, oriente notre avenir vers un internationalisme "naturel"»¹²⁹.

Ce point de vue est par ailleurs également défendu par les écosocialistes libertaires européens qui rejettent également l'État-nation en faveur d'un continent de régions, dont ils ne donnent d'ailleurs pas les configurations politiques et économiques qui devront soutenir les changements sociaux. Au moins préconisent-ils le contrôle de l'économie par les citoyens. Il est clairement mentionné dans leur manifeste que : *"le peuple tout entier doit avoir la possibilité d'identifier ses propres besoins et de choisir*

¹²⁸ Les écologistes, qui n'adhèrent plus aux mythes fondateurs de la République française, voudraient que le pouvoir soit soumis au contrôle des citoyens à l'échelle local et ainsi, la région, la ville ou le village deviennent le lieu privilégié de l'action politique. Mais en même temps c'est la planète dans son ensemble qui doit faire l'objet d'une transformation sociale et politique. D'où leur slogan "penser globalement, agir localement".

¹²⁹ Dimitrios Roussopoulos, *L'écologie politique*, p 73

les moyens de les satisfaire, et de contrôler ce processus du début à la fin" ¹³⁰. Il est évident que le principe de variabilité maximale de Lipietz, dont nous traiterons plus loin, s'inspire de ce courant libertaire.

Ce courant de l'*écosocialisme* : conçoit la municipalité comme la base décentralisée de contrôle populaire. Leur stratégie consiste à se limiter à participer aux élections municipales tout en promouvant la décentralisation du pouvoir de l'État vers les municipalités. "Leur stratégie est de remettre le pouvoir à la base au fur et à mesure du démantèlement de l'État central" ¹³¹. Ce avec quoi Lipietz semblerait en partie d'accord puisqu'il affirme que "la politique ce n'est pas seulement l'État" ¹³². Il pense que "l'État a perdu le sceptre de l'avenir" ¹³³, puisqu'il est contesté par les nouveaux mouvements sociaux et qu'il est débordé par les nouvelles tendances du capitalisme ¹³⁴.

¹³⁰ Penny Kemp, «Europe's Green Alternative-Manifesto for a New World», cité dans *L'écologie politique* par Dimitrios Roussopoulos, p. 109.

¹³¹ Dimitrios Roussopoulos, *L'écologie politique*, p. 116.

¹³² Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 28.

¹³³ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 77.

¹³⁴ Lipietz fait ici référence à l'opinion qu'il a défendue lors d'une conférence à Francfort en décembre 1998 selon laquelle "la globalisation de l'économie mondiale a compromis l'efficacité des régulations nationales, et surtout le paradigme technologique qui donnait la priorité absolue à la hausse

Apparentés à l'écosocialisme (libertaire ou marxiste), les Verts supportent en Europe la mise en place d'un continent de régions et donc la fin de l'État-nation. Mais plus que tout, ils s'opposent à la croissance illimitée et à l'accumulation tout aussi illimitée de biens, que Lipietz appelle le consumérisme.

L'écologie politique est décrite par Lipietz comme "le progressisme du XXI^e siècle"¹³⁵, car elle essaie de "construire un paradigme analogue structurellement au rouge"¹³⁶, c'est-à-dire matérialiste, historiciste et dialectique.

Matérialiste parce que tous deux tentent de comprendre le réel, ce qui se passe, surtout de réfléchir sur "l'état des rapports entre les humains dans la production"¹³⁷. Cette réflexion transparaissait également dans les travaux de Lipietz sur le mode de production fordiste (taylorisme mécanisé) et le rapport salarial qui en découlait. L'écologie part du constat que le fordisme et les

de la productivité" (Alain Lipietz, «Ouvrer pour la viabilité écologique mondiale : vers une Nouvelle grande transformation», http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_OcdeEcolo.html, 4 janvier 2001)

¹³⁵ Alain Lipietz, «Développement soutenable : histoire et défis».

¹³⁶ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p.10

¹³⁷ Alain Lipietz, «Développement soutenable : histoire et défis»

rapports qui le stabilisent ne sont pas viables écologiquement et que par conséquent il faut promouvoir d'autres rapports. On est arrivé, avec la crise du fordisme, au point de l'histoire (historicisme) où on comprend mieux que la Terre ne pourra pas supporter indéfiniment le modèle de développement fordiste généralisé, qui surconsomme les ressources naturelles et produit des déchets.

Surtout, le marxisme et l'écologie tiennent des discours dialectiques : *"ils réfléchissent en terme de tensions dans un système et non en terme de places"* ¹³⁸. En comparaison, selon Lipietz l'exploitation des ouvriers aurait produit des tensions sociales grâce auxquelles ont été *"mises en place des modes de régulation imposant au capitalisme de laisser vivre les salariés"* ¹³⁹. De la même façon, *"ce sont les tensions que suscite l'irrespect capitaliste pour l'environnement qui déclenchent des mouvements écologistes imposant des mesures de protection"* ¹⁴⁰.

¹³⁸ *Ibid*

¹³⁹ *Ibid*

¹⁴⁰ *Ibid*

Toutefois - et c'est là que le rouge et le vert divergent - l'écologie politique c'est le rapport de chacun à tous les autres, c'est-à-dire "tous les autres usagers, tous les autres pollueurs, tous les autres peuples, toutes les générations suivantes" ¹⁴¹; tandis que les marxistes se concentrent sur les rapports opposant et liant les groupes humains entre eux ¹⁴² (bourgeois et prolétaires, maîtres et esclaves).

C'est cette constante préoccupation pour les rapports sociaux qui fait le caractère politique de l'écologie. Pour Lipietz, toute espèce dans laquelle il y a une division du travail est sociale, et puisque l'espèce humaine elle-même fait partie de chaque individu, elle est donc écologique. Et si en plus les individus s'organisent en cités et "définissent alors leurs comportements et leurs activités par une délibération" ¹⁴³, alors cette espèce est politique, soutient Lipietz. Où se fait cette délibération sur les comportements et les activités ? Au sein de l'État. C'est l'État qui appose sa sanction législative ou réglementaire aux

¹⁴¹ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 23

¹⁴² "Comme les versions althussériennes ou maoïstes du marxisme, l'écologie politique refuse le primat des forces productives, les subordonnent aux rapports sociaux et à la vision du monde qui les inspire". *Vert espérance*, p. 38.

¹⁴³ Alain Lipietz, «Le développement soutenable : Histoire et défis».

délibérations qui se déroulent en son sein, car autrement ces délibérations se transformeraient en luttes sans fin.

Les champs de l'activité humaine sont nombreux et variés. Mais un seul intéresse vraiment Lipietz : l'économie ¹⁴⁴. «Aux relations sociales et internationales du productivisme ¹⁴⁵, ils opposent le projet d'un nouveau modèle de développement, le "développement soutenable" ou "écodéveloppement"» ¹⁴⁶. Lipietz tente de donner à l'écologie politique sa crédibilité économique. Ses travaux antérieurs sur le modèle de développement fordiste lui ont permis de mieux fonder son concept d'internationalisme modeste par lequel il se donne pour objet d'assurer un modèle de développement soutenable en intégrant a) un système de valeurs et b) une taxation écologique à c) une nouvelle façon de travailler. Ces trois mécanismes de régulation sont supposés instaurer un régime d'accumulation écologique soutenable.

¹⁴⁴ Car dit-il "... je ne suis qu'un économiste". Voir *Vert espérance* p.18.

¹⁴⁵ L'anti-productivisme demeure pour Lipietz une caractéristique de l'écologie politique. Voir «De la nécessité de l'écologie politique», http://perso.club-internet.fr/lipietz/CD/CD_Toulouse.htm, 13 novembre 2001.

¹⁴⁶ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 37

2.2 Un modèle de développement soutenable

2.2.1 La variabilité maximale

Ce mécanisme de régulation s'enracine dans le constat selon lequel les populations du globe vivent différentes réalités locales comme le climat, l'histoire, la culture ou le niveau de développement scientifique. Si certains pays comme ceux de l'Union européenne ont connu la révolution industrielle dès le 19e siècle et sont présentement en pleine révolution génétique (clonage, semences modifiées), d'autres pays en Afrique, en Asie du Sud et en Amérique du Sud tentent encore de se doter d'un secteur industriel performant et rentable. Les processus d'organisation sociale et d'appropriation de l'environnement par les peuples des différents continents ne sont pas identiques. En conséquence et compte tenu de cette différence, le modèle de développement des pays occidentaux n'est pas forcément exportable, ni même applicable dans tous les autres pays ¹⁴⁷. Et donc, conformément à ses traditions, à son environnement physique et aux aspirations bien

¹⁴⁷ Alain Lipietz, «Le développement soutenable : histoire et défis», http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_DevSoutenable.html, 4 janvier 2001

comprises de sa population, chaque communauté ou chaque pays devra s'inventer son propre modèle de développement.

Le principe lipietzien de variabilité maximale signifie la possibilité pour chaque pays de choisir librement son modèle de développement ¹⁴⁸. On le reconnaît, c'est un principe écosocialiste libertaire, mais c'est un principe qui est aussi lié à la notion d'autonomie du biorégionalisme stipulant que c'est à l'échelon local que se définissent les besoins humains et que se planifie l'auto-suffisance ¹⁴⁹. Les besoins humains de base étant aussi différents que les régions climatiques où ils se créent, on devrait voir s'instaurer une grande variété de modèles de développement.

L'espace d'action de la variabilité est local, non pas forcément étatique, mais adapté au modèle de développement choisi en fonction de ses ressources et des besoins identifiés par la communauté. À la différence du fordisme qui avait besoin des frontières politiques d'un État pour garantir cette stabilité, le principe de variabilité enseigne de sortir des contraintes

¹⁴⁸ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p.78-79

¹⁴⁹ Kirkpatrick Sale, «Bioregionalism», paru dans *The Green Reader*, sous la direction de Andrew Dobson, Édition André Deutsch, Londres, 1991, p. 79.

territoriales de l'État, si nécessaire, pour épouser les frontières naturelles des écosystèmes. Cette volonté de briser les structures étatiques au profit de régions climatiques place confortablement Lipietz dans les sillons creusés par l'écosocialisme et le biorégionalisme ¹⁵⁰. Mais cela n'aide pas à se faire une idée précise de l'espace où la variabilité s'appliquerait : structure étatique, régions de nations ou régions d'écosystèmes ?

La variabilité maximale est un principe d'action éclairé. Elle exprime le devoir d'autonomie à travers la connaissance de la spécificité de sa propre région, connaissance qui permet d'agir de manière consciente sur son environnement ¹⁵¹. Lipietz définit cette autonomie comme : *"la reconquête par les individus et les collectivités humaines de la maîtrise de leurs activités de production, de leur vie quotidienne et des décisions publiques."* ¹⁵² Ce qui signifie l'acceptation d'agir politiquement et économiquement, et donc la possibilité d'un choix conscient individuel et collectif de comportement. Cette possibilité d'user

¹⁵⁰ Alain Lipietz, *Vert espérance* p. 72-84

¹⁵¹ *Ibid*, p.67

¹⁵² Alain Lipietz, «L'écologie politique, remède à la crise du politique?», 4 janvier 2001
http://perso.club-internet.fr/Lipietz/ECO/ECO_EcopolStrategie.html

de sa conscience démarque clairement l'internationalisme modeste du modèle fordiste dans lequel le travailleur devait renoncer à s'impliquer dans le processus de création en échange d'un salaire indexé à la productivité. L'internationalisme n'implique pas le renoncement, mais au contraire la conscience des maux et risques posés à la nature ¹⁵³. Le devoir d'autonomie s'accompagne du devoir de responsabilité, responsabilité dans ses décisions et dans ses actes. C'est là que loge le second principe de l'internationalisme modeste : l'auto-exigence.

2.2.2 L'auto-exigence

L'auto-exigence exprime le principe de soutenabilité écologique. Le renoncement à mal agir - ou l'engagement à l'action écologique - implique une connaissance, certains diraient une conscience éclairée, et ultimement un choix. Le principe d'auto-exigence c'est ce renoncement éclairé, donc sans contrainte. La définition que Lipietz donne de son principe d'auto-exigence est la suivante :

¹⁵³ Alain Lipietz, «La trame, la chaîne et la régulation : un outil pour les sciences sociales», 7 septembre 2001, http://perso.club-internet.fr/lipietz/MET/MET_trame.htm

"d'empêcher les conduites qui semblent localement profitables, mais qui prises globalement ont des conséquences désastreuses. En un mot cela revient à privilégier localement des pratiques mutuellement profitables" ¹⁵⁴.

Le développement de l'humain et des sociétés humaines doit se réaliser au bénéfice de tous, sans altérer les capacités des écosystèmes qui subviennent à leurs besoins :

«Tout modèle de développement doit : être respectueux de la dignité humaine, des libertés politiques, de l'environnement, de l'identité, des valeurs et des besoins fondamentaux des différents peuples ; garantir aux femmes les mêmes opportunités économiques et sociales qu'aux hommes ; conduire à une répartition équitable des ressources et de pouvoirs de décision dans tous les domaines.» ¹⁵⁵

Les principes de l'internationalisme modeste s'expriment à travers des réalités politiques et non pas économiques. Ses bénéfices ne peuvent pas être quantifiés et mesurés, mais s'expriment à travers la soutenabilité d'un régime écologique qui serait non plus économique comme le fordisme, mais politique ¹⁵⁶. En fait la soutenabilité ajoute une dimension politique à la stabilité économique. Le mode de régulation offre une stabilité à l'économie, tandis que la soutenabilité ajoute à cette stabilité une dimension

¹⁵⁴ Alain Lipietz, «L'écologie politique, remède à la crise du politique?»

¹⁵⁵ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 84

¹⁵⁶ L'application des principes de variabilité et d'auto-exigence est évaluée politiquement, c'est-à-dire par les dispositions législatives qui en découlent. Ces principes ne peuvent pas être mesurés par des théorèmes économiques, comme la théorie du fordisme.

politique pour asseoir le régime écologique sur le long terme. Ce n'est plus seulement le profit immédiat qui importe, mais aussi l'héritage naturel à laisser, la survie des espèces ¹⁵⁷.

La synchronie et le temps, deux caractéristiques d'un modèle de développement soutenable selon Lipietz, relèvent de l'État¹⁵⁸. Qui mieux que l'État peut veiller à la redistribution des richesses par des règlements et des programmes et selon les besoins, tout en conservant une certaine idée de pérennité ? Comment pouvons-nous prendre soin des intérêts des générations futures si nous ne connaissons pas leurs besoins ? La soutenabilité ne peut être garantie que par l'État, car les individus disparaissent et les institutions restent. Le pouvoir politique lui appartient et c'est à lui que revient le rôle législatif ou réglementaire de veiller à l'intérêt commun, de protéger les droits de chacun, de faire respecter les obligations, mais aussi de veiller aux intérêts des futurs citoyens.

¹⁵⁷ La définition du développement durable que donne l'ONU est la suivante : *"un modèle de développement qui permet de satisfaire tous les besoins d'une génération sans compromettre la possibilité, pour les générations suivantes de satisfaire les leurs"*.

¹⁵⁸ Alain Lipietz, «Le développement soutenable : histoire et défis»

Les principes de variabilité maximale, d'auto-exigence et d'universalisme minimal gagneraient à être précisés davantage, car les projets clairs sont plus attrayants. "Le militantisme de la conviction est la seule voie" ¹⁵⁹, dit Lipietz, pour amener les peuples du monde à adopter ces principes de l'internationalisme modeste. Seulement Lipietz ne semble pas encore prêt à engager des travaux dans le champ académique pour préciser son projet écologique, car dit-il :

"il n'y avait aucun intérêt à le faire, jusqu'à une date très récente. Peut-être que dans quatre ou cinq ans ce sera très intéressant, mais pour l'instant, du point de vue académique, c'est zéro" ¹⁶⁰.

2.2.3 L'universalisme minimal

Lipietz place parmi les comportements pouvant améliorer le bien-être individuel et collectif le principe d'universalisme minimal, qui enseigne de se priver de nuire à autrui et à la nature. Il faut comprendre que pour Lipietz les rapports socio-écologiques sont à réguler à deux niveaux : entre humains (intra-espèce, c'est-à-dire de tous à chacun) et entre les humains et la nature (inter-espèce). D'où sa proposition de créer un socle de

¹⁵⁹ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 82

¹⁶⁰ Alain Lipietz, «De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique»

droits humains fondamentaux reconnus et acceptés par tous les pays, et une définition des biens publics communs à respecter ¹⁶¹.

Les rapports entre humains sont régulés par les principes de la Déclaration universelle des droits humains amendée par la reconnaissance des droits spécifiques des femmes et des enfants. Le premier pas dans la mise en oeuvre de l'universalisme c'est de prendre en compte les droits humains de base, ceux de la Déclaration universelle des droits de l'ONU. Toutefois, même s'il ne dit pas qui sera chargé de faire respecter ces droits humains, Lipietz conçoit qu'il sera difficile de réunir un consensus sur ces questions de droits humains, tant ces droits sont nombreux et divers, et relatifs aux moeurs, aux traditions et aux croyances des collectivités réparties sur tous les continents ¹⁶².

L'universalisme est certes minimal, mais il n'est pas neutre puisqu'il consiste à ne plus tolérer les outrages aux droits spécifiques des femmes et des enfants, et ce, quelles que soient les traditions ou les croyances. Toutefois ce principe n'a de sens

¹⁶¹ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p.80-83

¹⁶² *Ibid*

que si les citoyens en perçoivent localement et individuellement les bénéfices ¹⁶³. Et donc à la contrainte, Lipietz préfère la persuasion. À l'exemple du travailleur fordiste, le citoyen écologique devra renoncer à mal agir pour obtenir la paix sociale.

L'autre aspect de l'universalisme (inter-espèce) consiste à renoncer à certaines pratiques qui détériorent ou sur-consomment la nature.

"L'humanité constitue l'obligation suprême, dirait Hans Jonas; elle demeure même, quoique d'une façon circonscrite, la source de nos valeurs. Toutefois, le respect envers l'humanité ne saurait désormais être séparé de celui que nous devons à la nature." ¹⁶⁴

Réviser nos rapports à la nature comporte implicitement l'obligation de reconnaître l'importance de sa préservation pour les générations futures. Notre activité dans l'environnement doit prendre en compte les intérêts futurs de notre espèce, ce que le productivisme fordiste ne pouvait pas faire, occupé qu'il était à accumuler du profit. Pour Lipietz, et pour les mouvements écologistes en général, la Nature est sacrée et sa sauvegarde doit

¹⁶³ Lipietz développe cette question de "sens" dans «De l'approche de la régulation à l'écologie politique»

¹⁶⁴ Dominique Bourg, «Crise de l'idéologie économique et dépassement de la modernité», paru dans *L'écologisme à l'aube du XXI^e siècle: de la rupture à la banalisation?*, sous la direction de Jean-Paul Bozonnet, Éditions Georg, Genève, 2000.

être un des piliers du combat politique. *«Gérer la planète avec sagesse est une question de justice intergénérationnelle. La dette écologique ne doit pas être transmise aux générations à venir»*, soutient Joël Jakubec ¹⁶⁵. Et donc, le compromis sur les droits humains fondamentaux ne suffit pas, il faut en plus un compromis sur le respect et la conservation de la nature. Ainsi à la lutte pour faire reconnaître un socle minimal de droits humains, Lipietz ajoute la lutte contre les "maux et risques globaux" ¹⁶⁶ qui menaceraient l'écologie planétaire et qui pèsent sur les "biens publics communs". Sans en donner toutefois une définition précise, Lipietz indique que ces biens concernent surtout l'atmosphère et la diversité biologique ¹⁶⁷.

L'économiste Inge Kaul ¹⁶⁸ exprime mieux que Lipietz la nécessité et les limites d'une théorie des Biens publics globaux :

«les experts et responsables politiques manquent d'outils en matière d'orientation publique et n'ont donc pas encore développé une approche satisfaisante de ces nouvelles réalités. Le concept même de

¹⁶⁵ Joël Jakubec, «Conception du temps et dimension éthique de l'écologisme», paru dans *L'écologisme à l'aube du XXI^e siècle: de la rupture à la banalisation?*, sous la direction de Jean-Paul Bozonnet, Éditions Georg, Genève, 2000.

¹⁶⁶ Les maux et risques globaux sont essentiellement le changement climatique planétaire, les gaz polluants à effet de serre et la modification de la couche d'ozone.

¹⁶⁷ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 27.

¹⁶⁸ Inge Kaul est sociologue et économiste auprès du Programme des Nations Unies pour le Développement.

*bien publics globaux est méconnu, la terminologie pour les décrire et les analyser n'est pas suffisamment répandue. En conséquence le vocabulaire est vague, et les techniques qui permettraient de faire émerger les biens publics globaux sont trop peu connues.»*¹⁶⁹

En somme, il convient de préciser la portée de ces biens communs et de les faire accepter comme faisant partie du patrimoine commun de l'humanité. Une fois créés ou constatés, ces biens publics communs demeurent à la disposition de tout le public (ex : un environnement propre profite à tous), ils ne pourraient être découpés et réservés à un individu ou à un groupe fussent-ils payeurs¹⁷⁰. En effet, le concept de biens publics globaux permet surtout de fixer l'assiette fiscale de l'écotaxe. Ce sont donc les "délibérations"¹⁷¹ pour la création de cette taxe qui en fixeront la consistance et les limites. On ne voit donc pas quand et comment sera déterminé cet aspect du compromis écologique, surtout qu'il est pratiquement impossible de faire payer les populations démunies pour l'usage de ces biens communs. En attendant ? S'abstenir de nuire aux humains et à la nature.

¹⁶⁹ Inge Kaul et al, *Les biens publics à l'échelle mondial: la coopération internationale au XXIe siècle*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1999.

¹⁷⁰ Alain Lipietz, «Économie politique des écotaxes : rapport au conseil d'analyse économique du Premier ministre 16 avril 1998», Conseil d'analyse économique n°8, 1998, La Documentation française, 4 janvier 2001, http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_Ecotaxe.html

¹⁷¹ Alain Lipietz, «Le développement soutenable : Histoire et défis».

Toutefois les principes de l'internationalisme ne suffisent pas à eux seuls à favoriser le développement durable. Les principes ne font pas le profit, ils doivent s'appuyer sur des rapports de production. Il faut avoir les moyens de sa politique : financer la lutte contre les dommages causés à la nature, prélever un droit sur l'usage des "biens publics communs", inciter à de meilleurs comportements. Lipietz propose donc en complément à l'internationalisme, de prélever une taxe écologique ou écotaxe dont l'enjeu consiste à maîtriser les conditions de la prospérité à long terme ¹⁷².

2.2.4 Les rapports sociaux liés à l'écotaxe

Lipietz définit l'écotaxe comme un moyen de "dissuader les dégradations à l'environnement" ¹⁷³ et de lutter contre les excès. Cette taxe n'est donc pas conçue comme un moyen de remettre en état le dommage causé à l'environnement mais comme un incitatif à adopter des comportements plus responsables ¹⁷⁴. Car Lipietz part du principe que les dégâts sur l'environnement ne sont pas réparables.

¹⁷² Alain Lipietz, «Économie politique des écotaxes : rapport au conseil d'analyse économique du Premier ministre 16 avril 1998», Conseil d'analyse économique n°8, 1998, La Documentation française.

¹⁷³ *Ibid*

¹⁷⁴ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p.59-61

Cependant aucune preuve scientifique ne permet de conclure que ces dégâts sont irréversibles. Par exemple, nous ne savons pas encore avec certitude si les gaz à effet de serre ont une influence négative sur le climat global. Et donc, il s'agirait plutôt d'appliquer le principe de précaution à cette incertitude scientifique : puisqu'on ne connaît pas avec certitude les conséquences de ces dégâts, s'abstenir d'agir (auto-exigence). Appliquer une écotaxe à l'usage de la nature peut sembler exagéré. Taxer l'usage de la nature équivaldrait dans certains cas à payer pour vivre, car la nature fournit à l'humain ce dont il a besoin pour vivre. Où puiser autrement les ressources nécessaires pour combler les besoins fondamentaux de six milliards d'individus ? Il s'agit donc plutôt de taxer les comportements irresponsables, dont les conséquences sont collectives, ou exagérés parce que surconsommant la nature. Puisque ce type de comportement est bien souvent posé par les entreprises, on peut considérer que l'écotaxe sanctionnerait une trop grande productivité des entreprises¹⁷⁵.

Le compromis écologique fiscal vise à défaire le compromis salarial fordiste. En taxant l'usage de la nature pour la

¹⁷⁵ La question de l'évaluation précise des dégâts devrait être réglée, car l'écotaxe devrait s'appliquer uniquement sur les dégâts ou les risques et pas sur la consommation "normale". On ne paie pas pour vivre.

fabrication de certains produits de consommation, on incite les individus ou certaines collectivités à modifier leurs comportements, puisque la taxe versée serait répercutée sur le prix d'achat du produit et toute modification de l'habitude de consommation aurait une incidence sur la productivité. En modifiant à la hausse les normes de consommation des travailleurs fordistes, un régime fordiste d'accumulation intensif a pu s'établir. Avec l'écotaxe, il s'agit plutôt d'un processus contraire, freiner la surconsommation et donc la tendance à la croissance de la productivité industrielle globale ¹⁷⁶.

L'écotaxe vise à réguler un régime permettant l'usage soutenable de la nature. Ce régime doit prendre en compte deux facteurs : taxer pour financer les institutions chargées de la lutte contre les excès et taxer pour prévenir les risques et méfaits globaux puisque la capacité de charge de l'environnement (le seuil à partir duquel on peut parler d'excès dans l'usage) est indéterminée ¹⁷⁷.

¹⁷⁶ C'est du moins ce qui ressort du texte de Lipietz : «L'économie politique des écotaxes»

¹⁷⁷ *Ibid*

Si on ne peut pas interdire l'usage de l'environnement, on peut en réglementer l'accès. La mise en oeuvre de l'écotaxe se justifie par le devoir de responsabilité envers les générations futures. Et un développement basé sur des excès dans l'usage de la nature n'est pas soutenable. Ces excès comportent des coûts pour nous et pour les générations futures. Ce sont des coûts liés à la pollution ou à la dégradation de l'environnement, à ce que Lipietz appelle les "risques et méfaits globaux". Ce sont ces coûts ou plutôt ces risques et méfaits globaux qu'il nous propose d'éliminer de manière préventive par la taxation, permettant ainsi à l'écotaxe de nous éviter les excès, de prévenir le mésusage de l'environnement et de réguler sur une très longue période l'usage de l'environnement ¹⁷⁶.

En ce qui concerne le financement de la lutte contre les excès, la négociation et l'acceptation d'un compromis sur le prélèvement sont indispensables. Comment réunir un consensus sur le prélèvement d'une taxe dont la caractéristique serait la transnationalité, puisque les dommages locaux ont des conséquences sur l'ensemble de la planète ? Quels acteurs doivent négocier ce

¹⁷⁶ *Ibid*

consensus ? Cela est essentiel car dans la logique régulationniste le consensus est garant de stabilité. Et sans consensus, pas de taxation écologique.

À quel niveau doit être géré l'écotaxe, l'État, la région ou la collectivité locale ? Lipietz manque singulièrement de clarté à ce propos puisqu'il suggère la mise hors-jeu de l'État : "il a perdu le sceptre de l'avenir" disait-il. Et pourtant il soutient que l'écotaxe : "c'est un droit monétaire prélevé par l'État sur l'usage de l'environnement." ¹⁷⁹

Il faut qu'existe une autorité étatique qui s'exerce sur l'environnement et il faut que l'utilisateur soit capable de payer. L'action de l'État est contraignante pour tout ce qui touche aux lois et règlements comme par exemple la fiscalité écologique (écotaxe). "Les écotaxes ne sont par ailleurs que l'une des formes possibles des rapports instituant un droit juridique de l'État sur l'environnement" ¹⁸⁰. Par cette taxe écologique, l'État définit la norme de ce qui est acceptable ou souhaitable. Que comprendre de

¹⁷⁹ Alain Lipietz, «Économie politique des écotaxes : rapport au conseil d'analyse économique du Premier ministre 16 avril 1998»

¹⁸⁰ *Ibid*

cette écotaxe lorsque les Verts en France "refusent aussi obstinément le productivisme et l'étatisme"¹⁸¹, alors que seul l'état peut adopter des mesures fiscales de cette ampleur ?

La taxe écologique, les principes de l'internationalisme et la nouvelle façon de travailler constituent les trois idées novatrices de Lipietz pour la mise en oeuvre d'un modèle de développement soutenable.

2.2.5 Une autre façon de travailler : l'implication négociée

Lipietz propose de négocier de nouvelles façons de travailler, de réviser nos rapports avec la nature et de partager les progrès scientifiques (technique, médical, génétique etc). C'est l'espoir écologiste de bâtir un monde plus convivial grâce aux nouvelles technologies appliquées à la communication, à l'énergie et au travail¹⁸².

¹⁸¹ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p.134

¹⁸² Alain Lipietz, «Écologie politique régulationniste ou économie de l'environnement ?» 4 janvier 2001, http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/Eco_EcopoOuEcoenv.html

Lipietz fait de cette "reconquête de sens" la base de tout. Par l'implication négociée, il s'agit de transformer le rapport salarial fordiste, à l'exemple du rapport social allemand et japonais :

"par lequel les salariés donneraient plus de leur intelligence, échangerait un travail plus riche, plus imaginatif, plus qualifié, contre plus de reconnaissance de la part de l'employeur, et plus de temps libre" ¹⁸³.

Négocier de nouvelles façons écologiques de travailler suggère l'existence préalable d'un rapport salarial à transformer, d'un rapport non contraignant¹⁸⁴. Aujourd'hui de nouvelles façons de travailler existent et le compromis taylorisé du fordisme cède la place à plus d'implication des travailleurs.

"Le soin de l'environnement, la restauration ou le perfectionnement de cet héritage à léguer aux générations futures, peut même devenir l'un des principaux débouchés de l'activité économique; à la place de la surconsommation qui fut le moteur des 'trente glorieuses'" ¹⁸⁵.

Les progrès scientifiques ont contribué à la "crise d'abondance" ou "crise de surconsommation" ¹⁸⁶ du modèle de

¹⁸³ Alain Lipietz, «Les défis de l'après fordisme», http://perso.club-internet.fr/lipietz/SOC/SOC_Autrement.html, 4 janvier 2001.

¹⁸⁴ *Ibid*

¹⁸⁵ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 52.

¹⁸⁶ Alain Lipietz, «L'écologie politique, remède à la crise du politique?», http://perso.club-internet.fr/Lipietz/ECO/ECO_EcopolStrategie.html, 4 janvier 2001

développement fordiste. Le fordisme aurait pu entrer en crise à raison du développement des techniques de productions qui élimine le caractère répétitif du travail taylorisé et fait plus de place à la créativité des travailleurs. Autrement dit, le progrès technique a amélioré le processus taylorisé de production fordiste, permettant ainsi un accroissement de la productivité si important que l'impossibilité de généraliser ce modèle avec sa forte productivité et ses normes de consommation est apparu évident à Lipietz, mais aussi à de nombreux mouvements écologiques. Alors, que faire d'autre puisque le compromis salarial fordiste a tout de même permis de relever le niveau de vie des travailleurs ? Instaurer une nouvelle implication négociée qui pourrait contribuer à éviter une nouvelle crise d'abondance écologique.

Dans la proposition de partager les progrès scientifiques réside une certaine idée du modernisme ou futurisme ¹⁸⁷ propre à l'écologie politique. L'écologie politique ne refuse pas le progrès technique, mais Lipietz suggère que ce progrès soit au service de la démocratie (technologie de l'information), de l'énergie non polluante, de la médecine ou de la nutrition. En somme, et c'est le

¹⁸⁷ Brendan Prendiville, *L'écologie, la politique autrement : culture, sociologie et histoire des écologistes*, Éditions L'Harmattan, Paris, 1990, p. 136.

point de vue de Lipietz, le progrès technique doit rendre le monde plus convivial et plus vivable ¹⁸⁸. L'écologie compte sur le progrès technique pour la gestion des déchets, l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène ou le renouvellement des énergies non polluantes. Mais Lipietz atténue quelque peu son enthousiasme du progrès technique, en indiquant que : *"le progrès technique n'est pas nécessairement synonyme d'émancipation humaine ni d'amélioration de l'environnement"* ¹⁸⁹. Il faut donc "domestiquer le progrès technique" pour l'empêcher de provoquer des crises écologiques (les centrales nucléaires et autres industries hautement polluantes).

Dans ce chapitre nous avons indiqué les principaux courants qui animent l'écologie politique. Cela pour signifier leur absence de projet politique, afin de mettre en relief le projet écologique de développement soutenable de Lipietz dont la trame est constituée du rapport triangulaire humain, son activité et la nature. Les mouvements écologiques sont relativement récents, comme l'adhésion de Lipietz à un parti politique. Il y aurait tout un travail

¹⁸⁸ Alain Lipietz, «Écologie politique régulationniste ou économie de l'environnement ?».

¹⁸⁹ Alain Lipietz, «L'écologie politique, remède à la crise du politique?», 4 janvier 2001
http://perso.club-internet.fr/Lipietz/ECO/ECO_EcopolStrategie.html

académique à faire pour mieux définir et préciser les rôles des acteurs de l'écologie politique, surtout l'État dont les courants gauchisants de l'écologie souhaitent l'abolition.

Deux de ces courants, les biorégionalistes et les écosocialistes, présentent des arguments qu'on retrouve dans les travaux de Lipietz. Quelle structure écologique de gouvernance (État, régions ou collectivités locales) est mieux en mesure de prendre en compte les spécificités écologiques locales, de permettre aux populations de décider de leurs besoins et de les satisfaire ? Lipietz propose d'orienter l'action politique vers trois niveaux essentiellement : l'internationalisme modeste, la taxe écologique et l'implication négociée.

L'internationalisme de Lipietz suggère des rapports sociaux essentiellement démocratiques, non économiques, que seul l'État pourrait garantir. Les populations ont des droits fondamentaux qu'il faut protéger. Elles ont le droit de choisir leurs institutions et elles doivent s'empêcher des actions destructrices de la nature, afin de conserver intact le droit d'usage des générations futures. Sinon, une taxe écologique devrait inciter à des comportements plus acceptables. L'écotaxe serait un instrument

de création ou de modification des rapports sociaux existants. Quant à l'implication négociée, par le progrès technique, elle devrait donner plus de sens au travail et améliorer notre qualité de vie (plus de loisirs et meilleurs instruments pour lutter contre la dégradation de l'environnement) :

"La croissance du temps libre, des services communautaires, le retour d'une conception plus festive et moins prédatrice du bonheur de vivre devront se substituer au productivisme et au culte de la consommation" ¹⁹⁰.

En somme, Lipietz propose de changer l'ensemble des rapports sociaux du fordisme par d'autres rapports plus écologiques. Il en découle certaines ambiguïtés quant à la nécessité même de l'État

¹⁹⁰ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 84.

ÉTAPE 3 : DE LA RÉGULATION À L'ÉCOLOGIE POLITIQUE : L'ÉTAT DES LIEUX

Dans ce chapitre nous reprendrons les grandes lignes de la régulation fordiste pour montrer que tout en reconnaissant son importance dans le modèle de développement fordiste, Lipietz n'a pas proposé une théorie de l'État complète. Cette omission marque d'une certaine imprécision le rôle exact que la structure étatique joue ou devrait jouer dans la régulation fordiste. Pour ce travail le rôle fiscal nous apparaît central parce que c'est ce qui permet de redistribuer la richesse nationale produite, mais aussi parce qu'il donne à l'État les moyens de son fonctionnement et donc les moyens de se reproduire. C'est cette omission que nous retiendrons comme mesure de l'ambiguïté.

Nous montrerons également dans ce chapitre que Lipietz, conformément aux idéaux anti-étatiques des mouvements écologiques, préconise la suppression de l'État, mais l'invoque par la suite dans la mise en oeuvre de ses propositions sur l'écotaxe et l'implication négociée. Entre sa suppression et sa nécessité pour mettre en oeuvre un modèle de développement soutenable, il est difficile de mesurer avec certitude le rôle de l'État dans

l'écologie politique de Lipietz. Et donc contrairement à la régulation fordiste où l'ambiguïté naît d'une omission, dans l'écologie politique l'ambiguïté origine d'une certaine indécision quant à l'existence même de l'État. Cette indécision est étonnante puisque l'incapacité de l'État à gérer les problèmes écologiques n'a pas été faite et surtout que Lipietz ne trouve aucun intérêt à étudier en profondeur la question de l'État dans le champ écologique.

3.1 L'État dans la régulation parisienne

Le mot régulation constitue le péché originel de cette école de recherche économique. Il indique d'emblée que leur préoccupation centrale ne sera pas la structure, mais ce qui la régule. C'est un parti pris pour une approche diachronique de la critique du structuralisme. Car en effet, les régulationnistes orientent leur analyse sur la genèse de chaque élément pris séparément, et sur les rapports qui lient ces éléments entre eux. Ils posent comme hypothèse de travail que c'est le mode de régulation qui atténue les désordres dans un régime d'accumulation.

Le mode de régulation qui les intéresse renferme des conventions collectives syndicales, des législations sociales et fiscales, des politiques et réglementations monétaires et bancaires et des normes comportementales (comme l'acceptation de la hiérarchie en milieu de travail), tous régulés par des mécanismes particuliers qui, mis ensemble forment le mode de régulation ¹⁹¹. Les mécanismes de régulation atténuent les conflits dans chacun de ces éléments ¹⁹², mais ne les élimine pas. Par exemple les conventions collectives syndicales sont renégociées périodiquement et les nouvelles ententes expriment les rapports de force au moment de leur signature.

Les chercheurs de l'école parisienne se placent donc sous un angle matérialiste pour analyser comment la société, particulièrement la production et l'échange pour combler les besoins, peut façonner les motivations des individus. Ils

¹⁹¹ Pour Lipietz le troisième pilier sur lequel repose le modèle de développement fordiste c'est "un dense réseau de conventions et de législations sociales, avec un puissant système d'État-providence". Voir Alain Lipietz, «Ouvrer pour la viabilité écologique mondiale : vers une Nouvelle grande transformation», http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_OcdeEcolo.html, 4 janvier 2001

¹⁹² Ces éléments correspondent aux (3) piliers sur lesquels Lipietz fait reposer le modèle de développement fordiste. En plus d'un "dense réseau de conventions et de législations sociales", les deux autres piliers sont le taylorisme mécanisé qui permet des gains de productivité importants et la redistribution de ces gains de productivité aux travailleurs, leur permettant de consommer et leur garantissant le plein emploi. Voir Alain Lipietz, «Ouvrer pour la viabilité écologique mondiale»

démontrent comment les salaires et les relations marchandes guident les choix et les comportements individuels.

Plus particulièrement, Lipietz fait des luttes sociales la préoccupation centrale de ses travaux de régulationniste (les femmes, les 35 heures de travail, les mouvements sociaux et écologistes, le tiers monde ¹⁹³). Influencé par ses affinités marxistes, il aboutit comme ses collègues à la conclusion que pour comprendre le régime fordiste d'accumulation il faut comprendre le rapport salarial qui le régule. En ce sens que pour compenser la perte du droit de regard sur la manière de produire, les travailleurs demandent une meilleure redistribution des profits à leur avantage (salaire). D'une part, les capitalistes se dotent de moyens de production efficaces (mécanisés) et de forces de travail, et d'autre part les travailleurs gagnent des salaires nécessaires pour assurer la reproduction de la force de travail. Mais en plus du salaire négocié et indexé à la productivité, les travailleurs espèrent une politique nationale de plein emploi et supportent la mise en place de l'État-providence "forme de compromis entre le

¹⁹³ Alain Lipietz, «Après fordisme et démocratie», *Les temps modernes*, mars 90, no 524, <http://perso.club-internet.fr/lipietz/>, 12 février 2002.

capital et le travail, sous la forme d'un compromis entre les citoyens" ¹⁹⁴ et qui "assure un revenu permanent aux salariés" ¹⁹⁵.

Ainsi l'État a un rôle à jouer dans la régulation du rapport salarial. Comment se fait-il donc que les régulationnistes parisiens ne proposent pas une théorie de l'État, mais axent leurs recherches en terme de régulation, comme le suggère Jessop ¹⁹⁶, sur les diverses formes de l'État et leurs effets sur les processus économiques. Si, comme le dit Lipietz, l'État contribue à la régulation fordiste en garantissant le compromis entre les citoyens, pourquoi ne pas bâtir une théorie de l'État sous l'angle régulationniste, car, soutient Jessop ¹⁹⁷, ils n'appliquent pas tous la même approche de l'État, et ils tentent d'intégrer à leur travaux les théories étatiques les plus adéquates.

Mais Lipietz tente de justifier cette lacune en indiquant que ses collègues et lui pensaient "souligner le rôle de l'État à

¹⁹⁴ *Ibid*

¹⁹⁵ Alain Lipietz, «Le monde de l'après-fordisme», http://perso.club-internet.fr/lipietz/INT/INT_FordismFr.html, 4 janvier 2001

¹⁹⁶ Bob Jessop, «Regulation Theories in Retrospect and Prospect, dans *Economy and Society*», p. 200.

¹⁹⁷ *Ibid*

l'intérieur même des autres mécanismes de régulation, étudiés pour eux-mêmes : la forme salariale, la création monétaire etc." ¹⁹⁸. Cela est insuffisant pour éliminer les ambiguïtés¹⁹⁹. Car ce "fils rebelle d'Althusser" tente d'évacuer l'État en tant que structure, pour ne retenir que les rapports qu'il investit. C'est ce que déplore en partie Théret lorsqu'il indique que :

"l'État est le mode unique par lequel la cohésion sociale peut exister dans le déchirement des multiples conflits. Étant partout, il n'est nulle part, ce qui peut justifier son caractère implicite dans la théorie (de la régulation)" ²⁰⁰.

Le rôle diffus de l'État dans le régime fordiste est aussi souligné par Robles qui constate plutôt un rôle décisif de l'État, établissant le cadre légal de négociation collective, légiférant sur les conditions de travail, fixant le salaire minimum, établissant les programmes de sécurité sociale, donnant du crédit à l'économie et mettant en oeuvre des politiques servant à contrecarrer les effets néfastes dans l'économie ²⁰¹.

¹⁹⁸ Alain Lipietz, *Crise et inflation. pourquoi ?*, Paris, Maspéro, 1979, p.54.

¹⁹⁹ Pour se faire une idée précise de l'État dans la régulation, on est contraint d'analyser les recherches effectuées par les membres de cette école et noter les passages y faisant référence, ou alors se contenter des travaux déjà produits sur la question.

²⁰⁰ Bruno Théret, «La place de l'Etat dans les théories économiques françaises de la régulation: éléments critiques et repositionnement à la lumière de l'histoire», *Economie Appliquée*, tome XLIII (2), 1990, p. 43-81.

²⁰¹ Alfredo Robles, *French theories*, (chap 4, p.68-73)

L'État n'est donc pas une structure rigide, il est constamment en devenir. Son unité et ses actions se définissent au besoin, pour aplanir les tensions entre les différents groupes ou pour promouvoir certains intérêts particuliers, dirait Théret ²⁰².

On convient avec Théret que la prospérité économique profite également à l'État. Car il ajuste la création monétaire aux besoins de financement de l'économie, il encourage la formation de grands groupes industriels et financiers, il intervient dans les négociations salariales, il garantit le système bancaire et il se dote d'instruments budgétaires et fiscaux permettant aux affaires de se dérouler normalement. Pour remplir ce rôle, l'État moderne ²⁰³ s'est doté de certains mécanismes lui assurant les conditions de sa perpétuation : l'administration de la justice, le système d'éducation, les forces de sécurité, et plus important encore l'administration fiscale. *"Ce qui fait l'État moderne, c'est fondamentalement l'établissement d'une fiscalité d'État. Tout est là"* ²⁰⁴.

²⁰² Bruno Théret, «La place de l'Etat dans les théories économiques françaises de la régulation», p. 63

²⁰³ *Ibid.* p. 65 sur l'invention de l'impôt au début du 17^e s.

²⁰⁴ Théret citant Genet, p.64

Théret invite donc à repositionner l'État dans la régulation tout en évitant d'en faire *"une superstructure abstraite vidée de son contenu historique le plus fondamental - le rapport fiscal - et qui tient compte de l'indissociabilité des dimensions économiques et politiques des rapports sociaux"* ²⁰⁵.

C'est le rapport fiscal qui permet à l'État-providence de remplir un rôle politique. Il aurait donc été intéressant qu'une partie des travaux de Lipietz soit consacrée à une véritable analyse de la régulation étatique du point de vue fiscal. C'est par les impôts que l'État se dote des moyens économiques et financiers de fonctionner, et seul l'État peut *"garantir l'intérêt général contre les empiétements des intérêts individuels"* ²⁰⁶.

3.2 L'État dans l'écologie politique

On retrouve de manière partielle cette idée d'intérêt général opposé aux intérêts individuels dans ce que représente pour Lipietz l'objet propre de l'écologie politique : *"le rapport de chacun à*

²⁰⁵ Bruno Théret, «La place de l'Etat dans les théories économiques françaises de la régulation: éléments critiques et repositionnement à la lumière de l'histoire», p. 58.

²⁰⁶ Alain Lipietz, «Après fordisme et démocratie»

tous" ²⁰⁷. Le cadre d'analyse écologique est plus vaste, il concerne tous les humains. Alors que le fordisme se penchait sur des rapports sociaux liant des groupes organisés et identifiables, les rapports capitalistes-travailleurs par exemple. Les rapports entre tous et chacun concernent aussi bien les intérêts individuels que l'intérêt général dont l'État est le garant, selon Lipietz. Mais, ajoute-t-il, «*les régulations écologiques du type politique sont, dans notre culture, presque nécessairement du type étatique : normes, interdictions, taxes et subventions*» ²⁰⁸. En somme, l'intérêt général c'est l'État qui s'en occupe.

Malgré tout, les Verts, et Lipietz le reprend à son compte, "refusent aussi obstinément le productivisme que l'étatisme" ²⁰⁹. Cependant Lipietz concède que l'État "constitue un passage nécessaire" ²¹⁰, mais que représentant l'intérêt général il serait incapable de changer les comportements de chacun et qu'il pourrait être approprié par une minorité dont ils servirait les intérêts particuliers. En somme, le pouvoir d'État est nécessaire mais il ne

²⁰⁷ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p.131

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 25

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 134

²¹⁰ *Ibid.*, p. 28.

compte guère la-dessus. Cette position de Lipietz manque de précision.

Entre le local (au pied de nos escaliers) et le global (inter-étatique), l'État reste incontournable. Car si c'est vrai, comme l'affirme Lipietz, que "l'individu n'est pas absolument raisonnable", alors il a besoin parfois qu'on lui indique le comportement approprié, au besoin par la force. Mais c'est l'État qui dispose du "monopole légitime de la violence" nous rappelle Max Weber. C'est ce monopole qui lui permet de légiférer et de prélever des impôts, deux domaines d'exercice privilégié de la contrainte.

Il convient de préciser que pour Lipietz l'écotaxe ne servirait pas à remplacer toutes les autres taxes existantes, mais qu'elle ferait partie d'une réforme fiscale générale ²¹¹. Ainsi qu'il le reconnaît, l'écologie économique (écotaxe) a besoin de cette autorité étatique "avec la capacité de se faire obéir au nom d'un intérêt général" ²¹².

²¹¹ Alain Lipietz, «Économie politique des écotaxes», http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_Ecotaxe.html, 4 janvier 2001

²¹² Alain Lipietz, «Économie politique des écotaxes : rapport au conseil d'analyse économique du Premier ministre 16 avril 1998».

Ce qui confère à l'impôt son caractère de prélèvement obligatoire, c'est son adoption sous forme de lois. Pour pouvoir veiller sur l'intérêt général il faut que l'État exerce effectivement son autorité sur l'environnement au moyen de lois. Il lui faut exercer un *"rapport social de type juridique, prenant la forme d'un transfert monétaire, entre des usagers et l'État, autorité collective"* ²¹³.

L'État a absolument besoin d'exercer son pouvoir dans ces deux domaines pour se perpétuer. Et l'État demeurera tant qu'il aura les moyens de sa politique, tant qu'il pourra financer ses activités de maintien de l'ordre et d'arbitre dans les processus d'allocation de ses ressources.

Tout en reconnaissant la nécessité de l'autorité étatique dans la collecte des impôts (de l'écotaxe), Lipietz milite *"contre le centralisme (certes), contre le totalitarisme de l'État-nation", dans l'optique de "l'exigence d'une régionalisation, voire d'une municipalisation du pouvoir politique"* ²¹⁴.

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 66.

Cette exigence est défendue par l'écosocialisme qui se donne pour "stratégie de remettre le pouvoir à la base au fur et à mesure du démantèlement de l'État central" ²¹⁵. Une stratégie que semble endosser Lipietz puisqu'il affirme que "la politique ce n'est pas seulement l'État" ²¹⁶. Il pense que "l'État a perdu le sceptre de l'avenir" ²¹⁷, car il est "contesté par les nouveaux mouvements sociaux et qu'il est débordé par les nouvelles tendances du capitalisme" ²¹⁸.

Ces idées sont reprises dans son ouvrage *Vert espérance*, notamment à travers les principes de son internationalisme modeste. À la différence du fordisme qui avait besoin des frontières politiques d'un État pour garantir sa stabilité, le principe de variabilité maximale enseigne de sortir des contraintes territoriales de l'État pour épouser les frontières naturelles des écosystèmes. Et que "la liberté de chaque communauté s'arrête là où

²¹⁵ Dimitrios Roussopoulos, *L'écologie politique*, p. 116.

²¹⁶ Alain Lipietz, *Vert espérance* p. 28.

²¹⁷ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 77.

²¹⁸ Lipietz fait ici référence à l'opinion qu'il a défendue lors d'une conférence à Francfort en décembre 1998 selon laquelle "la globalisation de l'économie mondiale a compromis l'efficacité des régulations nationales, et surtout le paradigme technologique qui donnait la priorité absolue à la hausse de la productivité" (Alain Lipietz, «Ouvrer pour la viabilité écologique mondiale : vers une Nouvelle grande transformation», http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_OcdeEcolo.html, 4 janvier 2001)

commence celle des autres" ²¹⁹. Mais alors pourquoi la liberté de choisir son modèle de développement (variabilité) serait-elle "affaire de lois nationales" ²²⁰, alors que l'État - dont on veut se défaire - détient le pouvoir de légiférer ?

De même il est difficilement concevable que les Droits humains fondamentaux (universalisme minimal) soient garantis par autre chose que des lois et protégés par la force si nécessaire. Les rapports entre humains sont conflictuels. La régulation de ces rapports se fait par les lois. Mais les lois seules ne suffisent pas, car comme pour l'écotaxe (qui est une loi) il faut une autorité pour non seulement les adopter mais surtout pour imposer leur respect. Cependant Lipietz croit que pour instaurer l'universalisme minimal, la seule voie sans équivoque serait le militantisme de la conviction, une voie qui passe par "une solidarité active principalement non gouvernementale" ²²¹.

²¹⁹ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 80

²²⁰ Alain Lipietz, *Vert espérance*, p. 82

²²¹ *Ibid*

Lipietz ne fournit pas de démonstration sur l'inefficacité de l'État dans la sauvegarde de l'environnement. Il ne dit pas non plus en quoi consiste cette inefficacité. Ce qui constitue une sérieuse lacune puisque l'État détient toujours le pouvoir politique et que les modalités de l'action écologique locale et globale procèdent du politique et non de l'économique ²²². Dans la conception lipietzienne, l'État national actuel s'est toujours davantage occupé d'économie que d'écologie et la naissance de l'écologie politique procède de la volonté des mouvements écologiques de prendre en charge leur environnement, pour s'opposer au productivisme comme le marxisme s'opposait au capitalisme. Les travaux des régulationnistes parisiens reconnaissent l'importance de l'État dans la stabilité du régime fordiste d'accumulation, seulement ils n'en ont pas fait l'objet d'une étude spécifique et complète. Par contre, l'écologie politique choisit l'action locale et régionale de préférence à "l'impérialisme de l'État" ²²³.

²²² Lipietz ne dit-il pas que le "logos" (sens) doit précéder le "nomos" (mesure), et que l'économie écologiste est une activité mesurée, orientée par un sens. Mais il nous semble que c'est au sein et par l'État que se définit le sens.

²²³ Dimitrios Roussopoulos, *L'écologie politique*, p.78.

En fait, cette proposition de Lipietz de laisser tomber les entités étatiques au profit de régions est une forme de fidélité à ses convictions écologiques, mais que la pratique ne justifie pas. S'agit-il de rester fidèle aux idées fondatrices de l'écologie en France, celles de Pierre Joseph Proudhon qui était hostile à toute forme d'autorité étatique et à toute délégation de pouvoir ?

Les écologistes français, qui se réclament de la tradition écosocialiste, défendent même l'idée voulant que : *"le pouvoir devrait être soumis au contrôle des citoyens à l'échelle locale et ainsi, la région, la ville ou le village deviennent le lieu privilégié de l'action politique"*²²⁴. L'État joue déjà ce rôle et on se demande comment le fait de changer de structure pourrait amener les individus à modifier leur comportement. Il y a là un paradoxe démocratique qui s'inscrit dans une certaine difficulté à concevoir l'équivalence entre l'État et "nous". L'État c'est nous, nous les humains pour qui se fait la politique et sur qui devra reposer le compromis écologique.

²²⁴ *Ibid*

On veut dépasser l'État, mais l'État ce sont les gens qui l'animent, la stabilité dans leurs rapports sociaux permet à l'État de perdurer. En fait, on note ici une grande zone d'ombre sur la nécessité ou non des structures étatiques, sur son caractère provisoire, sur sa participation ou non aux négociations du compromis écologique. La position de l'État dans l'écologie politique mériterait d'être mieux définie. L'État est-il inutile, provisoire ou central dans la mise en oeuvre du principe de variabilité ? Cette idée de marginaliser ou de délaisser la forme étatique dans la mise en oeuvre des principes de l'internationalisme modeste semble relier Lipietz aux discours écologiques (écosocialisme ou biorégionalisme), mais certainement pas au mode de régulation fordiste qui reconnaît l'importance de la caution étatique dans sa stabilité.

CONCLUSION

Au départ cette recherche a eu pour objectif d'établir si, au delà du vocabulaire, ses travaux sur la régulation n'imprégnaient pas toute la conceptualisation de l'écologie politique de Lipietz. Plus précisément, son concept d'internationalisme modeste a été construit selon le schéma ²²⁵ et les principes de la régulation fordiste, avec toutefois une différence quant au rôle que doit jouer l'État. En effet, il propose de fonder un nouveau régime d'accumulation sur les principes de son internationalisme modeste et de prélever une écotaxe, mais il suggère en même temps de remplacer les structures étatiques par des entités géographiques autour des municipalités ou des régions. Cette ambiguïté fondamentale a nourri la suite de cette recherche.

Dans un premier chapitre nous avons exposé le cheminement, le processus par lequel se régule le régime fordiste d'accumulation. Cela nous a permis de montrer que la caractéristique essentielle du fordisme, c'est d'avoir compris que toute production devait être

²²⁵ Rappelons que Lipietz fait reposer la régulation fordiste sur trois piliers : méthode de travail taylorisée, la distribution des profits pour augmenter la consommation et les normes, lois et règlements de l'État-providence. De la même façon la régulation écologique devra comporter une nouvelle façon de travailler (implication négociée), les principes de l'internationalisme modeste, et la refonte fiscale nationale.

écoulée pour permettre d'accumuler des profits. En effet, le fordisme a fait du rapport salarial son élément stabilisateur. L'entreprise engrange des profits en écoulant sa production, le travailleur reçoit un meilleur salaire lui permettant de consommer davantage et l'État perçoit plus d'impôts (des entreprises et des travailleurs) ce qui lui permet de développer des programmes sociaux plus performants (santé, éducation, etc.). Le compromis fordiste est exprimé par cette prospérité partagée que tous ont intérêt à préserver.

Cependant ce bel ensemble a une faille, car, comme nous l'avons vu, le compromis fordiste offrait aux travailleurs un meilleur salaire en contrepartie de quoi ils s'abstiendraient de s'immiscer dans la conception ou création du produit (taylorisme). Mais la prospérité ayant ceci de particulier qu'elle améliore sans cesse la condition de vie de ceux qui en jouissent, les travailleurs reçoivent alors une meilleure éducation et sont en meilleure santé. Ils continuent d'exiger davantage de l'entreprise en salaire, tandis que la consommation de biens d'équipement stagne. La recherche de nouveaux débouchés extérieurs par la

stratégie de substitution d'exportations n'a pas suffi ²²⁶ à relancer la consommation de masse. Le modèle de développement fordiste est alors entré en crise.

Cette crise a été perçue par Lipietz comme l'occasion de déployer l'écologie politique. Il propose alors de construire un nouveau régime d'accumulation sur la base de l'internationalisme modeste et d'un nouveau système de taxation. C'est ce que nous analysons au second chapitre.

Dans le troisième chapitre, nous avons démontré qu'il y avait un paradoxe dans les propositions écologistes de Lipietz : comment proposer l'abolition de l'État alors qu'il est nécessaire dans la régulation d'un régime écologique ?

La forme étatique n'est pas en train de disparaître, comme le souhaitent les écologistes, mais son rôle se transforme. Et d'ailleurs ce qui transparaît des écrits de Lipietz c'est une transformation du rôle de l'État, même s'il milite pour sa disparition. La variabilité maximale est un appel à revoir le rôle

²²⁶ Nous n'avons pas traité dans ce travail de l'incidence de la crise énergétique des années soixante dix ou l'incidence de la confrontation est-ouest dans le succès relatif de cette stratégie.

de l'État. La liberté de choisir son modèle de développement appartient à l'État et non pas à une improbable entité politique régionale. De même, pour ce qui concerne l'universalisme minimal, la protection des droits humains incombe d'abord aux États et le pouvoir de lever des impôts appartient encore à l'État.

Étant donné que l'écologie politique est un paradigme relativement récent, le rôle qu'y joue l'État devrait être précisé et pensé davantage. En tout cas l'État est essentiel dans la définition et la compréhension de la politique internationale.

Au cours des vingt dernières années, partout dans le monde, l'État a fait l'objet d'une redéfinition restrictive et réductrice de son rôle et de ses pouvoirs, affirme Pierre de Senarclens ²²⁷. En réalité, il s'opère une connexion plus grande des intérêts des États. Cette connexion, ce déplacement d'une partie du pouvoir politique vers le global transforme l'art de gouverner, mais l'État n'a pas encore perdu son rôle d'acteur puisqu'il définit toujours les règles du jeu et garantit la stabilité économique nationale. De nouveaux champs d'exercice du pouvoir politique se créent,

²²⁷ Pierre de Senarclens, *Mondialisation, souveraineté et théories des relations internationales*, Armand Colin, Paris, 1998

notamment au niveau écologique (les discussions internationales sur l'environnement), les migrations de travailleurs, la spéculation boursière, la criminalité internationale et la santé. Toutes ces questions prennent naissance dans les limites territoriales étatiques et sont déjà prises en compte par les politiques publiques. Pourquoi faudrait-il alors se défaire de l'État au profit d'entités plus petites si la gestion de ces problèmes n'est pas remise en cause ?

De plus la tendance n'est pas à la création de communautés locales, mais à une forme de gestion globale des intérêts. Les nouvelles technologies de l'information créent de nouvelles façons de travailler, d'échanger, de se divertir, de s'informer etc. L'écologie politique pourrait s'y investir, mais elle semble limitée par son ancrage résolument local.

Limites et perspectives

Les valeurs sont à l'écologie politique ce que les mathématiques sont à l'économie : elles fondent le discours et justifient la réalité, mais elles ne sont pas immédiatement perceptibles. Le fordisme a été bâti sur des principes économiques, tandis que l'internationalisme tourne autour de principes éthiques.

Peut-on formuler des principes éthiques sur le même modèle que les principes économiques? Car, en effet s'il est possible d'avoir un indice à la consommation nationale assez précis, comment mesurer l'application des principes de l'internationalisme modeste ? Ainsi à travers l'internationalisme Lipietz tente, semble-t-il, de mettre le "logos" avant le "nomos", c'est-à-dire de définir le sens avant d'en tirer des mesures. Est-ce là une indication qu'il a fini de se préoccuper d'économie pour se consacrer dorénavant à l'écologie ? Dans ce cas, la rupture aurait due être définitive. Mais échappe-t-on jamais à son parcours ou à ses référents intellectuels antérieurs ?

D'un autre côté, l'écologie se démarque du fordisme par son rejet du productivisme, malgré leur objectif commun d'assurer la prospérité économique et le progrès social. Par ce rejet du productivisme certains écolo-marxistes considèrent que l'écologie se rapproche du marxisme qui engage à la lutte au capitalisme. Lorsqu'on sait que Lipietz a été non seulement régulationniste mais aussi maoïste, on entrevoit la nécessité d'une autre recherche sur l'influence de la pensée écologique par les théories marxistes. Dans ce travail-ci, nous nous sommes limités à mettre en parallèle les thèses régulationnistes avec la pensée écologique chez Lipietz.

Nous reconnaissons que ce choix atténue la solidité de notre argumentation, puisque coexistent dans la pensée de Lipietz trois influences notables qu'on ne saurait isoler les unes des autres sans quelques dommages : il s'agit de ses convictions écologiques, de ses travaux sur la régulation et de son passé maoïste.

Critiques

Nous orienterons nos critiques sur les trois domaines qui, nous semble-t-il, gagneraient à être davantage précisés, afin d'accroître le pouvoir de conviction des thèses lipietziennes face aux nouveaux mouvements sociaux émergents, mais aussi de mieux révéler la cohérence de ses propositions : il s'agit de l'internationalisme modeste, de l'insuffisance de l'analyse démographique dans ses travaux, et de la fiscalité écologique.

1. Les principes de l'internationalisme

Il existe un ensemble de contraintes économiques ou commerciales que les organisations comme l'OMC, l'OCDE, le FMI etc. imposent aux États, et qui pèsent sur les pays les empêchant d'user de la liberté de choisir leur modèle de développement. La définition du principe de variabilité ne suffit pas à la rendre opérationnelle, il faut tenir compte des contraintes de l'ordre

économique mondial existantes. Et donc si les contraintes sont librement acceptées par les États devenant ainsi des compromis, au sens lipietzien du terme, pourquoi faudrait-il les renier pour les remplacer par d'autres, fussent-ils écologiques ?

En outre, depuis la fin de la guerre froide l'ordre mondial est en train de se redessiner. Trois blocs économiques continentaux se forment progressivement. La dynamique entre ces blocs est au commerce. Des accords régionaux de libre-échange prennent en compte les intérêts économiques communs des pays signataires. Cela préfigure ce que Jacques Mistral appelle *"la tendance à la polarisation des espaces en fonction de leur capacité d'adhésion ou non au régime de croissance dominant."*²²⁸ Le régime de croissance dominant n'est évidemment pas écologique, mais ce n'est plus le régime d'accumulation fordiste qui est entré en crise et qui se transforme. En quoi se transforme-t-il ? Nul ne le sait, car nous sommes semble-t-il dans cette période de tâtonnements pour trouver un autre régime d'accumulation stabilisé, période qui coïncide avec une transformation ou une redéfinition du rôle de l'État.

²²⁸ Jacques Mistral, «Régime international et trajectoires nationales», paru dans *Capitalisme de fin de siècle* sous la direction de Robert Boyer, P.U.F, paris 1986, p. 188.

Comme le dit Robert Cox ²²⁹, nous sommes dans cette ère de globalisation où des structures émergentes remplacent des structures existantes. Nous sommes à la fin d'un des cycles de Kondratiev et tous les changements sont possibles. C'est conscient de cela que Lipietz propose de mettre à profit cette période de tâtonnements pour remplacer le modèle de développement fordiste par un modèle de développement soutenable, régulé écologiquement. Ne plus suivre le régime de croissance dominant, quel qu'il soit, mais s'appropriier les principes écologiques pour instaurer un régime d'accumulation soutenable écologiquement. Mais cette nouvelle responsabilité n'incombe-t-elle pas aux États?

Entre les contraintes des organisations financières et commerciales internationales et les accords de coopération bilatéraux et multilatéraux, les États ont la souveraineté de la décision politique en ce qui concerne le choix de modèle de développement. C'est à eux qu'appartient la responsabilité et la liberté de changer ou non leur modèle de développement actuel. C'est un rôle important et rien n'indique qu'ils soient prêts à s'y

²²⁹ Robert W. Cox, «Dialectique de l'économie-monde en fin de siècle», *Études internationales*, Vol XXI, no 4 décembre 1990.

engager. Ce qui en fait des acteurs incontournables dans la mise en oeuvre (hypothétique) du principe de variabilité.

L'auto-exigence d'agir de façon responsable accompagne la variabilité. Et c'est un devoir aussi bien individuel qu'étatique²³⁰ puisque l'action suit l'intérêt, individuel ou général. L'auto-exigence d'agir de façon responsable doit comporter un intérêt plus attrayant que la simple vertu écologique. Elle doit proposer un éventuel bénéfice économique, elle doit être profitable. Pour les États la prospérité économique est la motivation profonde à l'action. Et l'auto-exigence n'étant pas un schéma de croissance économique, pourquoi devrait-elle être adoptée par les États et les individus ? Les individus ne sont pas absolument raisonnables, disait-il, et on pourrait ajouter que les États ne vivent pas de vertu.

Il se pose le problème de la compatibilité des modèles de développement et donc des intérêts. Le principe d'autonomie cher aux communautés écologiques de base n'est pas réaliste lorsqu'appliqué aux États. Les exigences de prospérité qui guident

²³⁰ Même si Lipietz n'en parle pas, l'exigence d'agir écologiquement concerne également les États, surtout les États autoritaires.

le choix des modèles de développement sont à considérer dans une perspective de relations entre États. Aucun État ne peut se suffire à lui-même. Et donc les modèles doivent être compatibles minimalement. Comment des pays dont les intérêts ne coïncident pas toujours vont-ils pouvoir s'entendre sur les éléments de la soutenabilité écologique globale des modèles qu'ils se sont donnés? Autrement dit comment concilier au plan global les actions locales²³¹? C'est cela la question, et non pas de savoir s'il faut se défaire de l'État dont les écologistes se méfient.

2. Démographie

Dans les rapports de tous à chacun, le nombre crée la complexité. Comment assurer la prospérité lorsque la population croît sans cesse et que les besoins de base croissent d'autant. Les ressources de notre planète sont limitées et la croissance de la population augmente les besoins de consommation. L'aspect démographique n'est pas traitée par Lipietz avec toute l'attention qu'il mérite. Car toute réduction de la consommation globale n'aura d'effet que si elle s'accompagne du contrôle de la démographie

²³¹ Rappelons que chaque écosystème correspond à une zone climatique planétaire et au mode de vie qui s'y est développé depuis des millénaires. Ainsi, les Touaregs du Sahara ne peuvent pas se développer de la même manière, ni avoir les mêmes besoins, que les amazoniens du Brésil, que les Inus canadiens ou que les habitants des steppes mongoliennes.

planétaire. Tout modèle de développement qui ne prend pas en compte le facteur démographique pourrait s'avérer inopérant. La démographie est un facteur d'importance dans la détermination d'une vision du monde à long terme et dans la planification de l'exploitation des ressources naturelles mondiales et des besoins de consommation futurs. Elle est essentielle, nous semble-t-il, dans les prévisions de développement soutenable.

Qu'advient-il dans cent ans, lorsque la population terrienne dépassera les vingt milliards ? Puisque nous ne pouvons répondre à cette question, il convient d'admettre que toute stratégie de développement durable devra prendre en compte la croissance démographique. Convenons cependant, avec Lipietz, qu'il faut privilégier le principe de précaution et ne pas expérimenter des modèles de développement énergivores et productivistes, car à terme la survie de notre espèce en dépend. Il faut donc agir pour la survie de notre espèce en empêchant les pratiques dommageables pour notre espèce et pour l'environnement. Un récent rapport du Rand ²³² confirme cette relation entre la population et l'environnement :

²³² RAND est un institut de recherche et développement sans but lucratif basé en Californie (États unis). Pour plus d'information consulter : <http://www.rand.org/about/>

"population size relates not only to the consumption of environmental resources, but also to the environmental pollutants associated with contemporary production and consumption processes."²³³

Même en prenant rigoureusement soin de nos déchets, de notre environnement, n'est-il pas raisonnable de penser qu'il existe une capacité de charge ou seuil de tolérance pour notre planète, à partir duquel la simple satisfaction des besoins élémentaires pourrait se révéler très grave pour notre environnement et pour les générations futures. N'est-ce pas cela la préoccupation centrale de l'écologie politique ²³⁴ ? D'ailleurs, il pourrait être plus facile de contrôler les dégâts sur l'environnement par une taxe que de contrôler l'accroissement de la population.

3. Lois fiscales

Une mesure du succès du régime fordiste, c'est qu'il est copié. Le rapport salarial avec son corollaire la consommation de masse sont devenus la norme dans tous les pays. En conséquence tous les pays cherchent à attirer les investisseurs, afin de mettre le

²³³ Lori M. Hunter, *The environmental implications of population dynamics*, RAND publications, California, 2001

²³⁴ Pour rappel, il s'agit des rapports intra-espèce, inter-espèce et inter-générationnel.

maximum de leur population au travail. Pour ce faire, ils essaient tous de se conformer à la loi de l'attractivité de Michalet.

Cette loi reconnaît aux États actuels un rôle plus actif que lors du déploiement du fordisme avec les deux stratégies de substitution. La loi de l'attractivité ²³⁵ introduit une dimension de la concurrence²³⁶ entre les États qui n'existait pratiquement pas avec la délocalisation des entreprises fordistes. Il y a aujourd'hui une tendance à l'adoption par les gouvernements de mesures économiques attrayantes pour favoriser l'industrialisation nationale ou la modernisation des entreprises existantes.

La création d'une écotaxe pourrait avoir pour conséquence d'atténuer cette attractivité, surtout pour les pays non industrialisés. C'est pour cette raison qu'il serait difficile pour les pays d'adopter et d'appliquer cette écotaxe. C'est une taxe que les écologistes européens et Lipietz voient comme un moyen de freiner les activités industrielles polluantes, mais elle pourrait

²³⁵ Charles-Albert Michalet, «Firmes multinationales et attractivités des territoires», 28 février 2001, http://www.cybercable.tm.fr/~jarmah/public_html/Michalet.html

²³⁶ Les pays se concurrencent pour attirer les investissements industriels en agissant sur quatre champs : valoriser leur image, fournir des services publics efficaces aux investisseurs potentiels, cibler des investisseurs et distribuer des incitations financières. Et donc les investisseurs se dirigent vers les pays où la réunion de ces conditions leur permet de maximiser leurs profits.

s'avérer inopérante dans un contexte d'attractivité industrielle globale. C'est un fait que le pouvoir de lever des impôts appartient aux États, cependant les gouvernements sont davantage préoccupés par l'attractivité que par la régulation écologique. L'écotaxe va être difficile à promouvoir dans un contexte d'attractivité.

Et même si elle était adoptée, qu'advierait-il si une entreprise délocalisée refusait de la payer ? Le pays d'accueil se trouverait-il à payer la taxe écologique à la place d'une entreprise créatrice d'emploi sur son sol mais nuisible à l'environnement ? Entre un intérêt économique et un intérêt écologique quel choix feront les États ? Ces questions méritent d'être réglées, puisque les États gardent la souveraineté des activités génératrices de revenus sur leur territoire. L'écotaxe révèle de manière dramatique la nécessité des structures étatiques. La négociation, l'adoption et l'application de l'écotaxe demeurent possible seulement sous le couvert étatique.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES CONSULTÉS : ALAIN LIPIETZ

Lipietz, Alain. *Crise et inflation, pourquoi ?*, F. Maspéro, Paris, 1979.

Lipietz, Alain. *Le capital et son espace*, La Découverte, Paris, 1983.

Lipietz, Alain. *La crise*, Syros, 1983.

Lipietz, Alain. *Le monde enchanté: De la valeur à l'envoi inflationniste*, La Découverte, Paris, 1983.

Lipietz, Alain. *L'audace ou l'enlisement - Sur les politiques économiques de la gauche*, La Découverte, Paris, 1984.

Lipietz, Alain. *Mirages et miracles : Problèmes d'industrialisation dans le tiers monde*, La Découverte, Paris, 1985.

Lipietz, Alain. *Choisir l'audace.- Une alternative économique pour le XXI^e siècle*, La Découverte, Paris, 1989.

Lipietz, Alain. *Les régions qui gagnent, districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris, 1992.

Lipietz, Alain. *Berlin, Bagdad, Rio : le XXI^e siècle est commencé*, Quai Voltaire, Paris, 1992.

Lipietz, Alain. *L'ert espérance: l'avenir de l'écologie politique*, La Découverte, Paris, 1993.

Lipietz, Alain. *La société en sablier: le partage du travail contre la déchirure sociale*, La Découverte, Paris, 1997.

OUVRAGES CONSULTÉS : GÉNÉRAUX

Aglietta Michel. *Régulation et crises du capitalisme*, Éditions Calmann-Lévy, Paris, 1976.

Abéles Marc. *Le Défi écologique*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 69

Anderson, Benedict. *L'imaginaire national*. La Découverte, Paris, 1996

Bernard Michel. «Communautés, coopératives, entreprises alternatives, SEL...», paru dans *L'écologisme à l'aube du XXI^e siècle: De la rupture à la banalisation?*, sous la direction de Jean-Paul Bozonnet, Éditions Georg, Genève, 2000.

Bourg Dominique, «Crise de l'idéologie économique et dépassement de la modernité», paru dans *L'écologisme à l'aube du XXI^e siècle: De la rupture à la banalisation?*, sous la direction de Jean-Paul Bozonnet, Éditions Georg, Genève, 2000.

Boyer Robert. «Vers une théorie originale des institutions économiques?», paru dans *Théorie de la régulation : l'état des avoirs*, sous la direction de R. Boyer, Ed. La Découverte, Paris, 1995.

Boyer Robert, *La théorie de la régulation : une analyse critique*, La découverte, Paris, 1986.

Castells, Manuel. *Fin de millénaire : l'ère de l'information*, Fayard, Paris, 2000

Dépelteau, François. *La démarche d'une recherche en sciences humaines : de la question de départ à la communication des résultats*, Presses de l'Université Laval, 1998.

Dionne, Jean-François. *Réflexion théorique élargie sur le changement du rôle économique de l'État périphérique après l'ajustement structurel*, thèse de maîtrise en sciences politiques, Ottawa, Université d'Ottawa, 1996.

Giraud, Pierre-Noël. «L'inégalité du monde: économie du monde contemporain», communication à l'Université Paris-Dauphine le 27 mai 1997", débat introduit par Charles-Albert Michalet.

Gore, Al, *Sauvons la planète Terre : l'écologie et l'esprit humain*, Paris, Albin Michel, 1993.

Held, David et al. *Global Transformations: Politics, Economics and Culture*, Stanford University Press, 1999

Hirst, Paul et Grahame Thompson. *Globalization in Question : The International Economy and the Possibilities of Governance*, Cambridge, Polity Press, 1996.

Jessop, Bob, «Regulation Theories in Retrospect and Prospect», dans *Economy and Society*, Vol. 19, No 2, mai 1990, p. 153-216.

Kaul, Inge et al. *Les biens publics à l'échelle mondial: la coopération internationale au XXI^e siècle*, New York-Oxford, Oxford Université Press, 1999.

Landry, Réjean, «L'analyse de contenu», dans *Recherche sociale, de la problématique à la collecte de données*, sous la direction de Benoît Gauthier, Presse Universitaire du Québec, 1992, Chap.14.

L'écuyer, René. «L'analyse de contenu : notion et étapes », dans *Les méthodes de la recherche quantitative*, sous la direction de Deslauriers, J.-P. Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988.

Lipietz, Alain. «Économie politique des écotaxes : rapport au conseil d'analyse économique du Premier ministre 16 avril 1998», *Conseil d'analyse économique* n°8, 1998. La Documentation française

Mace, Gordon. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Presses de l'Université Laval, Québec, 1988.

Michalet, Charles-Albert. *Le capitalisme mondial*, Presses universitaires de France, Paris, 1976.

Mistral, Jacques. «Régime international et trajectoires nationales», paru dans *Capitalisme de fin de siècle* sous la direction de Robert Boyer, P.U.F, paris 1986.

Ohmae, Kenichi. *The End of the Nation State. The rise of Regional economies*, The Free Press, New York, 1995.

Paltiniseanu, Saurin Andrei. *De l'intersubjectivité du concept d'hégémonie chez Cox et Keohane "Fur Ewig"*, thèse de maîtrise en sciences politiques, Ottawa, Université d'Ottawa, 1995.

Polanyi, Karl. *La Grande transformation*, Gallimard, Paris, 1983.

Prendiville, Brendan. *L'écologie, la politique autrement? : culture, sociologie et histoire des écologistes*, Éditions L'Harmattan, Paris, 1993.

Robles, Alfredo. *French Theories of Regulation and Conceptions of the International Division of Labor*, London, Macmillan, N.Y. St.Martin's Press, 1994.

Roussopoulos Dimitrios. *L'écologie politique*, Éditions Écosociété, Montréal, 1994.

de Senarclens, Pierre. *Mondialisation, souveraineté et théories des relations internationales*, Armand Colin, Paris, 1998

Vidal Jean François. «Les régimes internationaux», paru dans *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Éditions la Découverte, Paris, 1995.

Wallerstein, Immanuel. «La restructuration capitaliste et le système-monde», *Revue AGONE - Philosophie, Critique et Littérature*, N°16, 1996.

Wallerstein, Immanuel. «De Bandoung à Seattle : C'était quoi le tiers monde?», *Le Monde diplomatique*, août 2000, p.18-19.

SITES INTERNET

Amin, Samir. «Capitalisme. impérialisme. mondialisation». 27 février 2001.
http://www.internatif.org/EspMarx/Marx_98/Contributions/Autres%20contributions/Amin.html

Braouezec, Patrick. «Du "vivre ensemble" au "faire ensemble" dans la cité de demain». <http://www.monde-diplomatique.fr/2000/05/BRAOUEZEC/13717.html>, 9 février 2001

Gingras, François-Pierre. «La préparation d'un projet de thèse en science politique». <http://aix1.uottawa.ca/~fgingras/text/projet.html>, 4 janvier 2000.

Lipietz, Alain. «Après fordisme et démocratie». *Les temps modernes*, mars 90, no 524.
<http://perso.club-internet.fr/lipietz/>, 12 février 2002.

Lipietz, Alain. «Le développement soutenable : histoire et défis». http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_DevSoutenable.html, 4 janvier 2001

Lipietz, Alain. «Ouvrer pour la viabilité écologique mondiale : vers une Nouvelle grande transformation». http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_OcdeEcolo.html, 4 janvier 2001

Lipietz, Alain. «Trois crises». http://perso.club-internet.fr/lipietz/CD/CD_3crisesPolitis.html 29 janvier 2001

Lipietz, Alain. «Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le Tiers Monde». [Http://perso.club-internet.fr/lipietz/Miracles/LIV_MiragesFrChap1.htm](http://perso.club-internet.fr/lipietz/Miracles/LIV_MiragesFrChap1.htm) 4 janvier 2001

Lipietz, Alain. «Géographie socio-économique ou économie géographique». [Http://perso.club-internet.fr/lipietz/URB/URB_2000aChap1.html](http://perso.club-internet.fr/lipietz/URB/URB_2000aChap1.html), 4 janvier 2001

Lipietz, Alain. «L'écologie politique. remède à la crise du politique?». http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_EcopolStrategie.html, 4 janvier 2001

Lipietz, Alain. «De l'approche de la régulation à l'écologie politique : une mise en perspective historique». http://perso.club-internet.fr/lipietz/MET/MET_Approche.htm, 4 janvier 2001

Lipietz, Alain, «De la régulation des espaces aux espaces de régulation». http://perso.club-internet.fr/lipietz/REG/REG_1995F_espace.html

Lipietz, Alain, «Écologie politique régulationniste ou économie de l'environnement ?» 4 janvier 2001. http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/Eco_EcopoOuEcoenv.html

Lipietz, Alain. «La trame. la chaîne et la régulation : un outil pour les sciences sociales» 7 septembre 2001. http://perso.club-internet.fr/lipietz/MET/MET_trame.htm

Lipietz, Alain, «Le monde de l'après-fordisme». 4 janvier 2001. http://perso.club-internet.fr/lipietz/INT/INT_FordismFr.html

Lipietz, Alain. «D'Althusser à Mao ?». http://perso.club-internet.fr/lipietz/MET/MET_AlthusserAMao.htm. 4 janvier 2001

Lipietz, Alain, «Économie politique des écotaxes». http://perso.club-internet.fr/lipietz/ECO/ECO_Ecotaxe.html. 4 janvier 2001

Lipietz, Alain, «Les défis de l'après-fordisme». Entretien avec B. Monthel. *Autrement* N°174, 1997. http://perso.club-internet.fr/lipietz/SOC/SOC_Autrement.html

Michalet, Charles-Albert. «Firmes multinationales et attractivité des territoires». http://www.cybercable.tm.fr/~jarmah/public_html/Michalet.html. 28 février 2001

PÉRIODIQUES ET JOURNAUX

Brenner, Robert et Mark Glick, «The regulation approach: Theory and History». dans *New Left Review*, juillet-août 1991, no. 188, p. 45-119.

Cox Robert. «Dialectique de l'économie-monde». dans *Études internationales*, vol. XXI, no 4, 1990.

Michalet, Charles-Albert. «La mondialisation et la Bretagne». Synthèse de la conférence donnée au *Forum prospective du Conseil Économique et social*. Paris, 14 novembre 1996.

Bruno Théret. «La place de l'Etat dans les théories économiques françaises de la régulation: éléments critiques et repositionnement à la lumière de l'histoire». dans *Economie Appliquée*, tome XLIII (2), 1990, 43-81.

Wallerstein, Immanuel. «La restructuration capitaliste et le système-monde». *Revue AGONE - Philosophie, Critique et Littérature*, N°16, 1996. .